



Mutuelle Mip l'Entreprise Santé

Rapport sur la Solvabilité et la Situation financière Exercice 2022

Ce rapport contient 47 pages

Rapport approuvé au Conseil d'Administration du 4 avril 2023

• SYNTHÈSE ET VALIDATION

○ Synthèse

Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, la Mip est soumise à la directive dite « Solvabilité II » pour les assureurs européens, à la suite de l'adoption de la directive 2009 relative à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice, modifiée en 2014 par la directive 2014/51/UE (« Omnibus II ») et transposée en droit français en avril 2015.

L'objectif de ce dispositif est d'établir un régime de solvabilité mieux adapté aux risques encourus par les assureurs et de construire un système commun à tous les membres de l'Union européenne. La nouvelle approche s'appuie sur 3 piliers :

- le Pilier 1 regroupe les exigences quantitatives, c'est-à-dire les règles de valorisation des actifs et des passifs, ainsi que les exigences de capital et leur mode de calcul ;
- le Pilier 2 recouvre les exigences qualitatives, c'est-à-dire les règles de gouvernance et de gestion des risques, dont l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » - ORSA). Les résultats de cette évaluation sont communiqués à l'autorité de contrôle dans le cadre du processus de la supervision prudentielle ;
- le Pilier 3 concerne la communication d'informations au public et aux autorités de contrôle. Il vise à harmoniser au niveau européen les informations publiées par les organismes d'assurance ainsi que celles remises aux superviseurs.

○ Validation

Le présent rapport a été élaboré sur la base de :

- Des données de l'arrêté comptable aux normes sociales au 31/12/2022 ;
- Du rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté lors de sa séance du 04/04/2023 ;
- De la cartographie des risques revue à l'automne 2022 et présentée au Conseil lors de sa séance du 08/12/2022 ;
- D'établissement du bilan prudentiel au 31/12/2022, et des évaluations de capitaux requis en environnement Solvabilité 2 (SCR et MCR) ;
- De l'exercice ORSA 2022 (sur la base des comptes 2021).

Les travaux réalisés conduisent à un niveau de capital requis de 49,7 m€, en baisse par rapport à 2021 (notamment du fait du SCR de Marché). Le taux de couverture du SCR diminue et s'établit à 544% (contre 560% à fin 2021 et 602% à fin 2020), du fait de la baisse des fonds propres disponibles, compte-tenu de la baisse de la valeur de marché de ces derniers.

Ce rapport permet également de présenter le système de gouvernance en place actuellement au sein de la mutuelle, et les évolutions menées pour intégrer pleinement les dispositions du référentiel Solvabilité 2.

Ce rapport a été validé par :

- La Direction Générale le 30/03/2023 ;
- Le Conseil d'Administration le 04/04/2023.

SOMMAIRE

● SYNTHESE ET VALIDATION	2
○ Synthèse	2
○ Validation	2
1 ACTIVITE ET RESULTATS	5
1.1 Activité	5
1.1.1 Description générale.....	5
1.1.2 Les évolutions de notre environnement.....	5
1.1.3 La mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale.....	8
1.1.4 Les faits marquants.....	8
1.1.5 Le développement.....	9
1.1.6 Les services supports et les systèmes d'information	9
1.1.7 Les filiales et participations.....	10
1.2 Résultats de souscription	12
1.2.1 Les résultats techniques.....	12
1.2.2 L'aide sociale.....	13
1.2.3 Les frais de fonctionnement.....	13
1.3 Résultats des investissements	14
1.3.1 Le rendement comptable du portefeuille.....	14
1.3.2 La composition du portefeuille	14
1.3.4 Objectifs des investissements	15
1.3.5 Le résultat technique	15
1.3.6 Le résultat net	15
1.4 Résultats des autres activités	16
1.5 Autres informations	16
2 SYSTEME DE GOUVERNANCE	17
2.1 Informations générales sur le système de gouvernance	17
2.1.1 Le Conseil d'Administration.....	17
2.1.2 Comités ad hoc, délégation des responsabilités, commissariat aux comptes.....	17
2.1.3 Les commissions et comités	18
2.1.4 Droits à rémunération des membres de l'organisation.....	20
2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	20
2.2.1 Fonctions Clés	20
2.2.2 Compétences.....	20
2.2.3 Honorabilité.....	21
2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	21
2.4 Système de contrôle interne	23
2.4.1 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière	23
2.4.2 Conformité interne : respect des orientations stratégiques	25
2.4.3 Conformité externe : contrôle du respect des lois et règlements en vigueur.....	25
2.4.4 Procédure de contrôle de la conformité interne des pratiques d'acceptation, de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés	25
2.5 Fonction d'audit interne	26
2.6 Fonction actuarielle	26
2.7 Sous-traitance	27
2.8 Autres informations	27
3 PROFIL DE RISQUE	28
3.1 Le risque de souscription	29
3.2 Les risques de marché	30
3.3 Risque de crédit	30
3.4 Risque de Liquidité	31
3.5 Le risque opérationnel	31
3.6 Risques non pris en compte dans la formule standard (pilier 1)	31

3.7	Evaluation internes des risques et de la solvabilité – ORSA du 08/12/2022	31
3.7.1	Hypothèses de projection du scenario standard.....	32
3.7.2	Scenario 0 : Standard.....	33
3.7.3	Sensibilités.....	35
4	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	37
4.1	Actifs	37
4.1.1	Frais d'acquisition reportés.....	37
4.1.2	Actifs incorporels.....	37
4.1.3	Immobilisations corporelles pour usage propre	37
4.1.4	Placements.....	38
4.1.5	Autres actifs	39
4.2	Provisions techniques	40
4.2.1	Classification des produits selon les LoB (Lines of Business)	40
4.2.2	Méthode de calcul des provisions techniques	40
4.2.3	Changements des hypothèses.....	40
4.2.4	Réassurance.....	40
4.3	Autres passifs	41
4.3.1	Provisions autres que les provisions techniques.....	41
4.3.2	Impôts différés	41
4.3.3	Autres passifs	41
4.4	Méthodes de valorisation alternatives	41
4.5	Autres informations	41
5	GESTION DU CAPITAL	42
5.1	Fonds propres	42
5.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	42
5.2.1	SCR de souscription vie.....	42
5.2.2	SCR de souscription santé	43
5.2.3	SCR de marché	44
5.2.4	SCR de contrepartie	44
5.2.5	Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.....	45
5.2.6	SCR et MCR.....	45
5.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondés sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	45
5.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	45
5.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	45
5.6	Autres informations	46

1 ACTIVITE ET RESULTATS

1.1 Activité

1.1.1 Description générale

La Mip est une mutuelle régie par le Code de la Mutualité.

Celle-ci est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR" situé 4 place de Budapest - 75009 Paris. Le contrôleur est la Brigade numéro 1.

La Mip dispose des agréments administratifs relevant du Code la Mutualité suivants :

- branche d'agrément 1 : Accidents,
- branche d'agrément 2 : Maladie,
- branche d'agrément 20 : Vie-décès,
- branche d'agrément 21 : Natalité / Nuptialité.

La Mip commercialise des contrats d'assurance individuels et collectifs (obligatoires ou facultatifs). Les contrats commercialisés par la Mip assurent les garanties suivantes :

- Assurance décès, notamment sous forme de Frais d'obsèques et de contrat vie entière ;
- Frais de soins ;
- Incapacité et invalidité d'employés du secteur privé (ainsi que le maintien de la garantie décès) ;
- Rente éducation et de conjoint en cas de décès.

Le commissaire aux comptes titulaire de la mutuelle est : ATHELA audit, 33 Avenue du Maine 75015 PARIS, représenté par M. Alban Massein.

La Mip exerce son activité en France.

1.1.2 Les évolutions de notre environnement

En 2022, les remboursements de soins du régime général augmentent de +4,5%, dont +2,1% pour les remboursements de soins de ville. Hors remboursements forfaitaires (comme le forfait patientèle médecin traitant, la rémunération sur objectifs de santé publique...) et hors campagne de vaccination Covid, les remboursements évoluent, en données corrigées des variations calendaires, à +5,4%, dont +4,8% pour les soins de ville.

Le début d'année 2022 a été marqué par la 5ème vague épidémique liée à l'émergence du variant Omicron. La volumétrie de tests de dépistage a atteint un niveau record en janvier 2022 avec près de 44 millions de tests réalisés. Le nombre de tests a considérablement diminué au second semestre (en moyenne 5,5 millions de tests par mois). En cumulé, le nombre de tests de dépistage en 2022 est inférieur à celui de 2021 (130 millions contre 155 millions).

A l'inverse, les dépenses d'indemnités journalières (IJ) ont fortement augmenté en 2022 : +15,2%. Environ la moitié de cette croissance est portée par les dépenses d'IJ liées à la crise sanitaire. Le reste s'explique par une hausse de l'IJ moyenne (du fait notamment des revalorisations successives du SMIC), une dynamique importante des volumes d'IJ non liées au Covid et par la poursuite de la montée en charge du nouveau régime d'IJ pour les professionnels libéraux instauré mi 2021.

Les remboursements de médicaments sont en forte croissance, principalement tirés à la hausse par l'innovation thérapeutique (traitements contre la mucoviscidose, certains cancers, l'amylose cardiaque et l'hémophilie).

Après le rebond enregistré en 2021, la dynamique de remboursement des honoraires médicaux (hors vaccination Covid) et dentaires demeure en 2022 encore supérieure à celle d'avant crise (+3,8% contre +2,5% en 2019). Concernant les généralistes, l'accélération observée en 2022 vient d'un nombre de consultations 2021 plus faible qu'à l'accoutumée dû à une forte mobilisation des généralistes dans la campagne de vaccination Covid (les remboursements et rémunérations au titre de la campagne de vaccination n'étant pas retracés dans les chiffres présentés ici).

L'évolution des remboursements de soins réalisés par des auxiliaires médicaux est revenue sur sa tendance d'avant crise (+3,4% contre +3,8% en 2019) avec un léger ralentissement pour les infirmiers (+3,2% hors campagne de vaccination Covid contre +4,3% en 2019).

L'activité des transporteurs, qui n'a retrouvé son niveau d'avant crise que vers le milieu de l'année 2021, poursuit son rattrapage et enregistre une forte croissance en 2022.

L'évolution des versements aux établissements sanitaires est également dynamique (+5,1%) en 2022. Les différences entre le secteur public et le secteur privé s'expliquent notamment par des modalités et calendriers différents de versements de la garantie de financement.

Par ailleurs, le très fort niveau de taxes (13,27% pour les contrats responsables, 20,27% pour les autres contrats et la contribution de 0,8% entrée en vigueur début 2019) a continué à caractériser les garanties complémentaires Santé. Ces taux très élevés, plus que les frais liés mécaniquement à la gestion des contrats, continuent à significativement pénaliser les adhérents.

D'autre part, l'ensemble des acteurs du marché de la complémentaire santé surveille les impacts du 100% Santé sur les consommations des assurés. S'agissant de Mutuelle Mip, les garanties proposées étant relativement élevées, la dimension comportementale est prépondérante dans l'évolution des consommations médicales. En optique, le panier RAC0 (Reste à Charge zéro), peu utilisé sur le marché, l'est moins encore par les adhérents de la Mip, et ne représente qu'une faible part de la dépense.

En 2022, à l'instar de l'année précédente, le niveau des prestations a fortement augmenté. Spécifiquement sur les risques dentaire et audiologie, portés à la fois par le 100% Santé, mais aussi par des typologies de fraudes toujours plus élaborées. Concernant le dentaire, le panier RAC0 et le panier maîtrisé représentent presque 40% des dépenses en prothèses et Inlays/Onlays. La Mip a organisé un suivi régulier des impacts du 100% santé.

Outre les contraintes administratives et l'instabilité des réglementations qui pèsent lourdement sur le fonctionnement des mutuelles, les exigences et les besoins nouveaux (lisibilité des grilles de prestations, résiliation infra-annuelle...) venant s'ajouter aux règles établies, l'aspect comportemental couplé à la dégradation généralisée de l'état de santé des Français, laisse craindre des coûts de prise en charge encore élevés, dès 2023, avec notamment le projet de transférer entre 300 m€ et 450 m€ de charges de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) vers les Assurances Maladie Complémentaires (AMC), ce qui représente en moyenne 1 point de ratio de sinistralité.

1.1.2.1 Un déficit des comptes de la Sécurité sociale maladie attendu en baisse :

Chiffres-clefs	2021 réel	2022 estimé	2023 prévu
Résultat Sécurité Sociale (Md€)	-29,3	-18,9	-7,1
Résultat Ass Maladie (Md€) <u>hors FSV</u>	-28,7	-21,9	-7,1
Dépenses de santé ONDAM (Md€)	240,1	247,0	244,1
Progression ONDAM (%)	+8,7	+2,6	-1,2
Progression ONDAM hors covid (%)	+6,3	+5,6	+3,5
Progression ONDAM soins de ville (%)	+11,9	+2,1	-3,1

(Source : Loi de financement de la sécurité sociale pour 2023)

La Cour des Comptes rendra son avis fin juin prochain sur les comptes 2022.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) fixé chaque année dans le budget de la Sécurité Sociale était prévu pour 2022 à -1% et est estimé à +2,6%. Le niveau de l'ONDAM en 2022 s'élève ainsi à 247,0 milliards d'euros (au lieu de 238,8 milliards d'euros prévus en LFSS 2022).

En sortie de crise sanitaire, la loi de financement de la Sécurité sociale a pour objectif de répondre à tous ces enjeux quotidiens de santé et de solidarités à travers cinq axes : renforcer le virage préventif, améliorer l'accès à la santé, mieux financer les modes d'accueil du jeune enfant, construire la société du bien vieillir chez soi et lutter contre la fraude sociale. Cette

démarche ambitieuse s'inscrit dans une démarche de soutenabilité des dépenses et de restauration de la situation financière de la sécurité sociale.

1.1.2.2 Les évolutions des relations de Mutuelle Mip

Depuis le second semestre 2019, la Mip a ouvert des négociations avec le Groupe AG2R La Mondiale. Ces discussions et le protocole d'accord ont été approuvés par l'Assemblée Générale 2020.

Parmi les principaux points du protocole figure l'adhésion à l'association AG.Mut à partir du 1er juillet 2020. Cette structure d'association est très proche de celle d'une Union de Groupe Mutualiste (UGM). Le protocole a une durée initiale de cinq ans à partir du 1er janvier 2021, puis est reconduit tacitement chaque année. Il prévoit la création d'un pôle « Energie » de développement avec AG2R. Ce secteur de développement est dédié à la Mip.

La Mip est représentée au travers d'AG.Mut, tant à l'Assemblée Générale qu'au Conseil d'Administration et au Bureau, et à la sommitale d'AG2R La Mondiale, avec voix consultative. La Mip reste autonome sur les plans financier et stratégique.

Le protocole prévoit une coopération dans le domaine commercial, assurantiel, la gestion métier, et, si souhaité, dans les services support, le réglementaire ou l'action sociale. Le suivi du protocole est effectué par un comité de pilotage.

Sa mise en œuvre effective a débuté le 1er janvier 2021.

Par ailleurs, la Mip a maintenu ses relations avec ses partenaires membres du GIE Groupe Nation (avec la prise en gestion de Premavals au 01/01/2018 et le démarrage d'une gestion pour le compte de GSMC en 2019) et avec plusieurs mutuelles, institutions de prévoyance ou réassureurs. Il est à noter que l'entrée d'AG2R La Mondiale au sein du GIE Groupe Nation a été réalisée au 1^{er} juillet 2021 via la SA Prima.

1.1.2.3 Les évolutions de l'environnement professionnel

La relation entre la Mip et l'UFIP, devenue UFIP Énergies et Mobilités (Ufip EM) a fait l'objet d'un accord reconduit pour l'année 2022. La mutuelle maintient sa stratégie de développement raisonné veillant à en limiter les incidences financières, vers d'autres secteurs d'activité.

En 2020, la réforme des remboursements de frais de santé « 100% Santé » a modifié de nombreux processus de gestion et nécessité une pédagogie adaptée vers les adhérents pour préciser les effets de la réforme. Les modifications des modes de rémunération des professionnels de santé et de leur financement (contribution de 0,8% reversée aux médecins généralistes, frais de dispensation en pharmacie, transferts de marge des prothèses vers les soins en dentaire) continuent à impacter lourdement l'environnement professionnel de la Mip. La résiliation infra-annuelle ouverte depuis le 1^{er} décembre 2020 alourdit nos procédures de gestion.

1.1.2.4 La place de la Mip dans son environnement

La Mip est en 2022 une mutuelle française reconnue en santé collective.

La Mip est présente dans les salons et manifestations commerciales au contact des entreprises adhérentes et du courtage. Grâce à ses propres ressources commerciales et techniques (un Directeur Offres, Marketing et Développement commercial, un directeur commercial, un directeur des partenariats, 3 commerciaux, une assistante technico-commerciale, un actuaire, un chargé de tarification, 2 juristes, un chargé de communication/marketing, 3 analystes reporting), la Mip répond de façon réactive aux appels d'offres tout en restant sélective. La Mip reste prudente vis-à-vis des sollicitations correspondant à une situation de dumping commercial de plus en plus courantes. Le Directeur Commercial met en œuvre la politique commerciale définie par le Conseil d'administration et la Direction générale.

La Mip continue de confier, sauf demande expresse du courtage, sa gestion au GIE Groupe Nation certifié ISO 9001 sur l'ensemble de ses activités. L'activité MPGS, effective sur le plan opérationnel depuis le 01/01/2015, est essentiellement gérée en délégation de gestion.

Il est toutefois à noter que le marché semble s'orienter chaque jour davantage vers le courtage et la délégation de gestion.

Le système d'information permet de traiter des contrats complexes (5 niveaux de garanties) afin de répondre aux demandes ponctuelles spécifiques. Il garantit la fiabilité des procédures certifiées utilisées ainsi que des adaptations rapides de la couverture santé d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises. Réglementation et inflation permanente des normes génèrent cependant une croissance de ses coûts qui dégrade fortement les gains de productivité réalisés grâce à l'évolution des processus de gestion. Il fait par ailleurs l'objet d'un audit annuel par le commissaire aux comptes, dans le cadre de ses contrôles de clôture.

Sa qualité de gestion, ses ressources financières, la qualité de ses outils informatiques et sa capacité à répondre à des cahiers des charges très élaborés font de la Mip un organisme mutualiste en capacité d'être, avec le GIE Groupe Nation, l'interlocuteur des plus grands groupes qui partagent un intérêt pour le mouvement mutualiste.

1.1.3 La mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration a décidé pour 2022 un niveau d'augmentation des cotisations qui, comme les années précédentes, est très nettement inférieur à celui appliqué par la moyenne des organismes complémentaires santé tant en individuel qu'en collectif. Mutuelle Mip a, dès lors que l'équilibre du contrat le permettait, pratiqué une hausse inférieure à la croissance attendue des dépenses de santé. Cette décision renforce la compétitivité des offres de couverture santé de la Mip tout en permettant - du fait d'une gestion prudente - le maintien d'une situation financière saine. Cependant, la stabilité (+0% au 01/01/2022) du PMSS, (souvent retenu comme critère contractuel d'actualisation des cotisations), pour la deuxième année consécutive, pénalise fortement nos ressources.

- Les hausses de cotisations pour 2022 sont, sauf déséquilibre constaté, inférieures à la croissance des frais de santé constatée sur le plan national, malgré le maintien d'une croissance de fond de ces dépenses, supérieures à 3% hors incidence supplémentaire des dépassements pour les soins de ville. Le produit historique de la Mutuelle, « Mip Base / Mip Plus », est fermé à la commercialisation, et a quant à lui, fait l'objet d'une hausse de +1,2% pour Mip Base et +0,8% pour Mip Plus. Ce choix a été rendu possible par le renforcement régulier de la structure financière de la mutuelle mis en œuvre ces dernières années par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de Mutuelle Mip.
- Les cotisations des garanties destinées aux Jeunes ont pu être stabilisées.
- Pour les contrats spécifiques les plus importants, des évolutions le plus souvent comprises entre 1% et +5% ont pu être appliquées. Les taux de hausse pratiqués tiennent compte de l'équilibre économique constaté pour chaque contrat afin d'assurer la pérennité de la couverture proposée aux adhérents. Dans ces cas, les taux de hausse peuvent être plus élevés alors que dans d'autres cas, les taux négociés peuvent entraîner une dégradation de la rentabilité des contrats. Conformément aux engagements pris en Assemblée Générale, les contrats déficitaires, ou dont l'amélioration des résultats n'est pas envisageable sur un horizon de 3 ans, ne sont pas reconduits.

1.1.4 Les faits marquants

1.1.4.1 Les accords de partenariat

Voir 1.1.2.2 Les évolutions des relations de Mutuelle Mip.

1.1.4.2 Le suivi de la stratégie de la Mutuelle Mip

Les activités de la Mip en 2022 ont été menées en tenant compte des axes retenus dans le cadre de la politique commerciale définie par le Conseil d'administration et la Direction générale.

- Assurer la pérennité de la Mip au service de ses adhérents et dans le respect de ses valeurs
- Mettre en œuvre une croissance maîtrisée
- Étudier le rapprochement avec d'autres partenaires en conservant pour la mutuelle une autonomie certaine et une indépendance financière, en participant à un développement structuré et apportant bénéfices aux deux partenaires.
- Piloter la gestion de la Mip pour viser un résultat équilibré
- Conserver un niveau de marge de Solvabilité suffisant pour garantir l'indépendance de la Mip.

Dans le respect de ces objectifs, la mutuelle a privilégié, en 2022, le meilleur contrôle de ses activités.

1.1.4.3 Les évolutions de l'organisation

La certification ISO 9001 a été reconduite pour la seizième fois en octobre 2022, première année d'un sixième cycle triennal. La certification ISO 9001 couvre l'ensemble des services rendus à la Mip (services de gestion et fonctionnels) par le GIE Groupe Nation.

1.1.4.4 Evénements 2022

Suite au début de la guerre en Ukraine avec la Russie, le 24 février 2022 et à la demande de l'ACPR, une surveillance a été mise en place pour mesurer, suivre et piloter les impacts relatifs à l'exposition de la mutuelle sur les marchés financiers et les assurés.

Notre activité n'est pas impactée par ces événements et notre portefeuille n'est pas exposé directement à ces pays.

1.1.4.5 Evénements post-clôture

A effet du 1er janvier 2023, Mutuelle Mip est devenue membre du Groupe TVA Groupe Nation, dont l'assujetti unique est le GIE Groupe Nation.

1.1.5 Le développement

La relance du développement initiée en 2021 s'est confirmée en 2022 avec une accélération de l'activité commerciale. Cette dernière a permis à Mutuelle Mip d'augmenter significativement le nombre d'adhérents avec une hausse de 3 128 nouvelles personnes, soit +3.66%, pour un total de 88 875 au 31 décembre 2022. Si cette hausse marque clairement le virage stratégique de la Mip pris en 2021, elle reste à consolider et poursuivre sur les années à venir.

Le développement de la Mip s'inscrit toujours avec la même volonté de veiller aux équilibres financiers face aux investissements que peut nécessiter celui-ci.

Ainsi, un Comité de souscription réunissant Direction Générale, Direction Technique et Direction Commerciale se réunit régulièrement afin d'étudier avec la plus grande attention chaque opportunité commerciale, et d'inscrire chaque dossier dans le cadre de notre stratégie.

La pérennité de notre mutuelle et sa santé financière restent les objectifs phares de sa stratégie de développement.

1.1.6 Les services supports et les systèmes d'information

Les points majeurs de l'activité 2022 sont :

- Un troisième exercice plein d'utilisation de l'interpréteur comptable sur l'année 2022, et, maintenant la possibilité de réaliser en 2023 des comptes comptables mensuels par produits,
- La poursuite des travaux pour la mise en place d'un site internet à destination des entreprises clientes de la Mip,
- La montée en charge de la mise à disposition d'un service de téléconsultation du service de 2nd avis médical,
- Le lancement du programme Energie : optimisation des services de gestion
- L'accompagnement du changement de dénomination sociale de la mutuelle, devenue **Mutuelle Mip l'Entreprise Santé** : communication, site, application mobile...,
- La mise en place d'un EDR (*Endpoint Detection and Response*) pour lutter contre le risque cyber : protection & sanctuarisation en cas d'attaque
- L'automatisation du traitement des flux DSN (radiations, etc.) en cours de développement
- L'accélération du chantier de dématérialisation (décomptes...)
- La prise en compte des évolutions récurrentes de normes de flux d'échanges informatisés pour les dispositifs PASRAU (Prélèvement À la Source pour les Revenus AUTres), DSN, Agira (l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance), FICOVIE (fichier des contrats d'assurance vie), et l'amélioration d'automatisations et de contrôles,
- La poursuite des évolutions de l'infrastructure et des logiciels pour maintenir les niveaux de service et de sécurité, avec notamment un audit externe,
- La veille technologique sur les évolutions du marché susceptibles de pouvoir améliorer nos systèmes d'information.

La Mip améliore la digitalisation de ses processus et continue à participer au développement du progiciel GraphTalk AIA, dont le GIE Groupe Nation a la propriété des sources, et à maintenir toute notre attention sur la relation avec notre prestataire de services DXC Technology.

1.1.7 Les filiales et participations

1.1.7.1 Les créations 2022

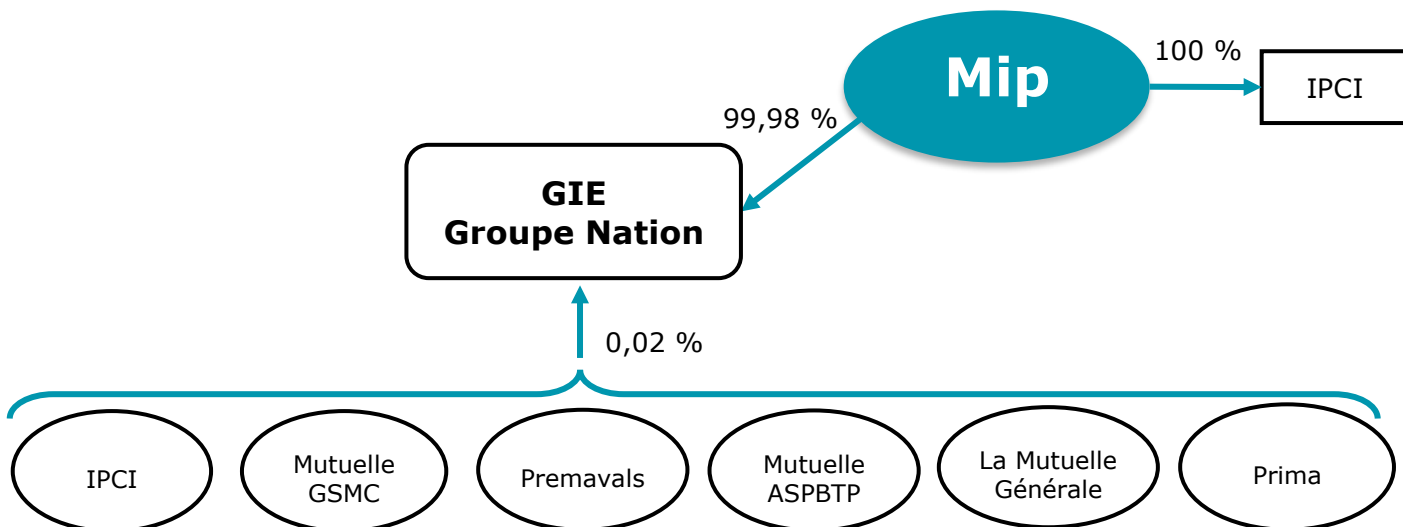
Aucune création n'a été réalisée en 2022.

1.1.7.2 Les évolutions 2022

Il n'y a pas eu d'évolution sur le périmètre de Mutuelle Mip. Sa composition au 31/12/2022 est la suivante :

- GIE Groupe Nation : la Mip détient à fin 2022, 26 535 parts, soit 99,98 % du capital du GIE Groupe Nation.
- IPCI : suite à la transformation d'IPCI en SASU, la Mip en détient 100 % des actions. L'activité de ce cabinet de courtage interne est réduite au minimum.
- SCI Foulon Champy : fin 2019, la SCI a cédé le bien immobilier qu'elle détenait ; la dissolution de la SCI a pris effet rétroactivement fin 2022, la transmission universelle du patrimoine à Mip ayant eu lieu début janvier 2023.

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2022



1.2 Résultats de souscription

1.2.1 Les résultats techniques

1.2.1.1 Garanties non vie : Complémentaire Santé et Prévoyance

Cotisations : la Mip a enregistré, en 2022, 91,35 m€ de cotisations non vie nettes de réassurance et de taxes, contre 84,67 m€ en 2021, en hausse de 6,68 m€, soit +7,9 %.

Les cotisations nettes se ventilent entre 18,22 m€ pour les garanties individuelles (Mip Individuel, Vital, Santé, Extra, CMEI, Jeunes, ex-Mpgs) et 73,13 m€ pour les garanties collectives (Mip Entreprises, contrats spécifiques, 100% Forme, Filiassur, Tepee, ex-MPGS...).

La revalorisation des cotisations unitaires est conforme à la proposition du Conseil d'Administration visant à garantir la capacité de la Mip à présenter un ratio de couverture de la marge de solvabilité supérieur ou égal à 400 %, approuvée par l'AG d'Orléans, ce qui a permis de répondre aussi aux exigences de Solvabilité 2.

Prestations : les prestations non vie nettes de réassurance ont atteint 74,77 m€ en 2022 contre 66,22 m€ en 2021, soit une hausse de 12,91 %. L'évolution des prestations unitaires n'est pas homogène selon les différentes garanties proposées.

Intermédiation : en 2022, la Mip a eu recours, comme les années précédentes, à l'intermédiation. Le montant des cotisations nettes encaissées dans ce cadre est de 17,54 m€, les prestations sont estimées à 15,75 m€. Le recours à l'intermédiation n'est effectué par la Mip qu'à la demande expresse de ses entreprises adhérentes du fait de l'augmentation des taux globaux de chargement qu'implique l'intermédiation.

Le montant des commissions d'apport versées a été de 2,24 m€ sur l'exercice 2022. Un rapport sur le recours à l'intermédiation est présenté à l'Assemblée Générale de la mutuelle. Conformément à la réglementation et malgré l'opposition de certains courtiers, les entreprises adhérentes sont informées des conditions de l'intermédiation.

Délégation de gestion :

Mip a eu recours en 2022 à la délégation de gestion auprès d'organismes tiers, tels que : Ageo, Cipres, Cpms, JP Colonna, Hemos, Henner, Helium et S2H en santé ; Filiassur en IJ-hospi. Lorsque les cotisations de certains contrats ne pouvaient être relevées suffisamment pour permettre de maintenir ces contrats, ceux-ci ont été résiliés au 31/12/2022. La délégation de gestion représente 22,60 m€ de cotisations HT, des prestations versées de 17,77 m€ et des commissions de 6,50 m€.

Pour son activité Mpgs, Mip a eu recours en 2022 à la délégation de gestion auprès d'organismes tiers : Cegema, ECA, Mutua, Generation, Collecteam et Sologne Finances. Cette activité concerne 7,12 m€ de cotisations HT, des prestations versées de 3,96 m€ et des commissions de 1,05 m€.

1.2.1.2 Garanties vie

Ces garanties concernent les prestations de prévoyance (participation aux frais d'obsèques...) incluses dans certains de nos contrats complémentaires santé (Mip Plus, Plus/2...) ou proposées indépendamment (Mip Obsèques...) ainsi que les contrats prévoyance de la Mip. L'activité ex-Mpgs est plus importante sur des produits de type Obsèques, qui, lorsqu'ils sont à paiement échelonné, sont appelés « Vie Entière ».

Cotisations vie (nettes de réassurance) : 4,55 m€ en 2022 contre 4,78 m€ en 2021 soit -4,8 %.

Prestations (nettes de réassurance et de frais) : 2,23 m€ en 2022 contre 1,87 m€ en 2021 soit +19,25 %.

Intermédiation : à l'instar de son activité, la Mip a recours à l'intermédiation principalement pour les garanties Frais d'obsèques ou décès, en inclusion des couvertures proposées en santé et prévoyance.

Délégation de gestion : la Mip, essentiellement pour la marque Mpgs, a recours à la délégation de gestion auprès d'organismes tiers (4,45 m€ de cotisations, 1,61 m€ de prestations et 0,52 m€ de commissions).

1.2.2 L'aide sociale

Pour 2022, les prestations d'action sociale se répartissent de la manière suivante :

Libellé	Nombre de dossiers	Montant (€)
Attributions exceptionnelles	10	7 690
Exonération de cotisations	547	271 107
Rentes handicapés	94	66 770
Bourses de vacances	11	10 963
Subventions	8	39 000
Autres (cotisations CCAH)		3 165
Total	670	398 695

Concernant les réservations subventionnées en établissements, la Mip conserve un droit de réservation prioritaire sur 47 places (personnes âgées et handicapées).

Le budget maximum voté par l'Assemblée Générale pour 2022 était de 600 000 €.

1.2.3 Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement directs ou facturés à la Mip sont de 29,76 m€ contre 26,01 m€ en 2021. Ceux-ci comprennent 10,36 m€ de frais de courtage direct contre 11,05 m€ en 2021.

Les charges par nature se répartissent de la façon suivante :

Libellé	Montant (k€)
Rémunérations et charges sociales	7 580
Frais de personnel extérieur	1 454
Frais de locaux	1 439
Frais d'affranchissement et téléphonie	418
Amortissements	493
Tiers payant et télétransmission	178
Frais de Communication	359
Impôts et taxes	883
Entretien et maintenance informatique	555
Honoraires et autres services extérieurs	1 339
Déplacements et réceptions	223
Divers	-1 153

La rubrique "divers" comprend essentiellement la reprise de provisions sur engagements sociaux pour 1 147 k€.

Par ailleurs, notre mutuelle a cotisé à différents organismes mutualistes dont principalement la FNMF pour un total de 334 k€.

De plus, Mutuelle Mip a réglé en 2022, 14,98 m€ au titre de la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA). La Mip verse par ailleurs 0,20 m€ de TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) pour des garanties autres que Santé.

1.3 Résultats des investissements

1.3.1 Le rendement comptable du portefeuille

Le rendement comptable des placements hors mandats logés dans 2 Fonds Communs de Placement (Mip Gestion et Invest n°79) a été positif de 1,76% en 2022. Il s'inscrit après un rendement positif de 2,23% en 2021. L'exercice a été marqué par la guerre en Ukraine, la chute des marchés actions et des valorisations obligataires dans un contexte de hausse des taux. Une chute concomitante des valorisations actions et obligataires relève de l'exception historique.

Nos portefeuilles obligataires pâtissent également de la hausse des taux. La valorisation des actifs sous mandats (hors FCP) et des livrets, y compris surcote /décote, passe de 134,26 m€ à fin 2021 à 115,36 m€ à fin 2022. Le portefeuille sous mandat a dégagé sur l'exercice 2022 un rendement comptable de - 0,44%. Au 31 décembre 2022, le portefeuille de la mutuelle sous mandat est en situation de nette moins-value latente.

1.3.2 La composition du portefeuille

Les placements de Mutuelle Mip sont en quasi-totalité en valeurs mobilières (monétaire, obligataire et actions).

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Valorisation hors mandats (k€)			
Valeur d'achat	224 897	225 147	224 807
<i>dont Comptes sur livret</i>	6 914	5 929	5 934
Valeur boursière	233 951	238 012	210 474
<i>dont Comptes sur livret</i>	6 914	5 929	5 934
Plus/moins-values latentes hors Mandats	+9 054	+12 865	-14 333
Valorisation Mandats taux (k€)			
Valeur d'achat	117 833	120 813	114 681
Coupons	1 544	1 499	1 496
Plus/moins-values latentes Mandats	+11 391	+7 521	-7 059
Répartition des mandats (%)			
Monétaire, Obligataire	100%	100%	100%
Rendement comptable des Mandats	+2,11%	+1,97%	-0,44%
Rendement comptable des FCP	+3,29%	+2,23%	+1,76%
Rendement comptable des Livrets	+0,11%	+0,10%	+0,59%
Répartition du portefeuille géré en VM (%)			
Actions	11,15%	12,89%	12,37%
Monétaire, Obligataire	88,85%	87,11%	86,39%
Immobilier	0%	0%	1,24%

Les actifs autres que le portefeuille titres, filiales et participations (GIE Groupe Nation, IPCI) représentent moins de 1 % des actifs de la Mip.

1.3.3 Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE)

Conformément aux normes comptables, une dotation de la PRE au tiers a été constatée au compte technique non vie à hauteur de 3,2 m€ et au compte vie à hauteur de 1,6 m€.

En compensation, afin de passer à la règle de la PRE au huitième, 3,0 m€ ont été constatés en « Autres produits non techniques ».

La dotation nette de la PRE s'élève ainsi à 1,8 m€.

1.3.4 Objectifs des investissements

Le Conseil d'Administration a validé les propositions du Comité des Placements sur les choix de portefeuille. La performance du portefeuille a été largement négative en 2022, du fait de la baisse concomitante des valorisations actions et obligataires, suite au déclenchement du conflit en Ukraine en février 2022 et à la réaction inédite et massive des banques centrales pour faire face au retour de l'inflation. En réaction, diverses mesures ont été prises : cessions d'obligations et repositionnement sur des émissions à plus haut rendement ; reprises sur les réserves de capitalisation ; cessions de quelques parts de FCP pour introduire un fonds immobilier dans le portefeuille à des fins de diversification.

Les placements Mip privilégient des valeurs mobilières présentant une liquidité élevée afin de permettre en cas de besoin la vitesse de réactivité souhaitée (monétaire, obligataire et actions).

Mip définit ses hypothèses de produits financiers dans un environnement de hausse des taux, au moins à moyen terme. L'exposition de Mip au risque de change est ponctuelle et très limitée.

La constitution de provisions à long terme conduit la mutuelle à continuer à adapter sa politique de placements, en renforçant le portefeuille d'actifs constitué en fonction de la durée de ses engagements. Après avoir conduit en 2017 à un appel d'offres, avec l'entrée d'un nouveau prestataire, Mip, dans un environnement de taux bas, a légèrement augmenté, l'exposition actions, une tendance d'amélioration ponctuelle de l'environnement économique ayant été envisageable.

Les gestionnaires communiquent chaque semaine à la direction de la Mutuelle les éléments de valorisation et de performance des placements. Ils lui communiquent également chaque mois un compte-rendu des mouvements effectués pendant le mois.

1.3.5 Le résultat technique

Le résultat technique des opérations non vie (Santé) est négatif en 2022 de 2,77 m€ contre un excédent de 3,6 m€ pour l'exercice 2021. Celui-ci prend en compte une hausse des provisions pour sinistre à payer de 1,4 m€, une dotation brute à la provision pour risque d'exigibilité de 3,2 m€ liée à la baisse des marchés financiers (*voir supra 1.3.3*), ainsi qu'une reprise de la provision pour vieillissement de la population (PVP antérieurement libellée PRC) de 1,18 m€. Cette provision permet la couverture du montant de PVP pour l'ensemble des garanties mutualisées de la Mip sur la base de l'application des tables TGH05 et TGF05. Le montant cumulé des PVP constituées à fin 2022 est de 72,18 m€.

Le résultat technique des opérations vie est positif de 0,12 m€ contre un résultat positif de 1,49 m€ en 2021, incluant une dotation brute à la provision pour risque d'exigibilité de 1,6 m€ liée à la baisse des marchés financiers (*voir supra 1.3.3*)

1.3.6 Le résultat net

La Mip, en tant que mutuelle, est depuis le 1^{er} janvier 2014 soumise intégralement au régime fiscal de droit commun en matière d'impôt sur les sociétés (IS).

Le résultat net, après produits des placements et impôt est excédentaire de 2,22 m€. Compte tenu des retraitements fiscaux pratiqués, le montant d'IS (crédit) s'établit à +23 k€.

En 2021, le résultat net, après produits des placements et impôt était excédentaire de 3,38 m€. Le montant d'IS était de 2,58 m€.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent de 2 223 370,20 € au poste « Autres réserves » le portant ainsi à 216 977 515,52 Euros.

1.4 Résultats des autres activités

Mip a fait le choix de ne pas pratiquer d'autres activités.

1.5 Autres informations

Pas d'autres informations.

2 SYSTEME DE GOUVERNANCE

2.1 Informations générales sur le système de gouvernance

2.1.1 Le Conseil d'Administration

2.1.1.1 Sa composition

Le Conseil d'Administration de la Mip est composé de 26 administrateurs au maximum. La liste des administrateurs en fonction est fournie en annexe.

2.1.1.2 Les mandats exercés par les administrateurs

L'annexe présente la liste des mandats d'administrateurs mutualistes exercés par chacun des administrateurs au cours de l'exercice 2022, avec un montant global des sommes versées aux administrateurs de 30 010,85 €.

2.1.1.3 Formation

Quinze administrateurs ont participé le 18 février 2022 à la session de formation « Être élu en Mutualité ».

Un administrateur a participé à trois formations : « Le Code de la mutualité », « Savoir utiliser les réseaux sociaux et les intégrer à son parcours militant », « Agir en promotion de la santé », respectivement les 14 mars 2022, 8 avril 2022 et 13 septembre 2022.

Une formation pour l'ensemble des administrateurs sur « Les fondamentaux de Solvabilité 2 » a été fixée au 26 avril 2023.

2.1.2 Comités ad hoc, délégation des responsabilités, commissariat aux comptes

La Mip a maintenu tout au long de l'exercice 2022, comme les années précédentes, un cycle de réunions de travail. Les groupes de travail réunissent en tant que de besoin le Trésorier général, la direction de la mutuelle représentée par son Directeur général, les services comptables et le Commissaire aux comptes et ses équipes.

- Préparation de la clôture des comptes
- Suivi des placements
- Contrôle interne

En 2022, la Mip a procédé à un appel d'offres pour sélectionner son nouveau CAC, le mandat du précédent arrivant à son terme. Le nouveau mandat a été approuvé par l'Assemblée générale de la Mip qui s'est tenue les 19 et 20 mai 2022.

En 2022, les commissaires aux comptes ont mandaté un audit externe informatique centré sur la sécurité et la qualité de la donnée.

Les procédures de contrôle interne ont fait l'objet en 2022 d'un audit externe dans le cadre de la certification ISO. Le cycle triennal de la certification ISO qui se terminait à l'exercice 2021 a été renouvelé en juin 2022. Le suivi de ce renouvellement est prévu en juin 2023.

L'information sur les procédures est partagée avec l'ensemble des salariés de la Mip et du GIE Groupe Nation, toutes les règles de contrôle étant accessibles immédiatement au moyen d'un Intranet Qualité et Contrôles.

2.1.3 Les commissions et comités

2.1.3.1 La Commission « Sociale »

La commission Sociale s'est réunie cinq fois en 2022 pour examiner les demandes de recours au fonds social ainsi que des demandes de subventions. Lors de sa réunion du 4 octobre 2022, elle a reconduit les conditions d'attribution des exonérations de cotisations pour les adhérents non-imposables. La Commission sociale et le Conseil d'administration ont décidé d'octroyer un don de 20.000 euros à l'Unicef dans le cadre de son opération en faveur des enfants de l'Ukraine.

2.1.3.2 La Commission « des Contrats et des Engagements »

La Commission s'est réunie deux fois en 2022. Lors de sa réunion du 23/06/2022, elle a présenté le bilan de la campagne commerciale 2021, les objectifs et principes 2022 ainsi que les prochaines étapes prévues pour l'année 2022/2023. Elle a communiqué les résultats de cette campagne soit 90 123 adhérents en janvier 2022, en hausse de 5,4% par rapport à janvier 2021. Elle a prévu comme objectif une hausse de 2 500 adhérents et a présenté les axes d'action de son plan commercial.

Le 08/12/2022, la Commission a fait le point sur l'action commerciale 2022 menée sur les dossiers sur mesure ainsi que sur les dossiers standards 2022 et les cinq gammes actives (Energeo 2, Ehpad, Tepee, Premavals, Sogear). Afin de maintenir l'équilibre financier des grands comptes en portefeuille, face à une augmentation de la consommation médicale qui ne faiblit pas, elle a prévu pour ces contrats une majoration des cotisations dans le cadre d'une négociation. Elle a exposé les prochaines grandes étapes pour 2023.

2.1.3.3 Le Comité « des Placements »

Le Comité s'est réuni six fois en 2022.

Le 17 février 2022, la séance a été consacrée à l'environnement économique et financier, aux performances des fonds à fin décembre 2021 de LFDE, d'Amundi ainsi que du rendement comptable du mandat BNP. Compte tenu du contexte économique, le Comité rappelle que la protection des fonds placés reste la principale préoccupation et la diversification des fonds placés la meilleure stratégie à prendre. La question devait être revue au prochain comité.

Le Comité du 25 mars 2022 avait pour objet de faire un point d'actualité sur l'environnement économique et financier et ses effets sur les conditions financières, de présenter l'environnement de marché et les performances financières des fonds dédiés de la Mip.

Le 11 mai 2022, le Comité a rappelé que l'ordre du jour était centré sur la mise à jour de l'étude actif/passif datant de 2020 et d'aborder les perspectives de diversification. Une proposition financière de mise à jour de l'étude par Insti7 avant fin mai 2022 a été acceptée.

Le 21 juillet 2022, le Comité s'est réuni pour la mise à jour de l'étude d'allocation stratégique de juin 2022 et de ses conséquences. A l'issue de la séance, le Comité a recommandé la mise en place du scénario consistant à une augmentation du poids actions de 4% (en baissant le poids obligataire de 4%) et du poids immobilier de 4%, lequel permettrait d'améliorer la performance de +15,2% et la production financière de +23,1%.

Le 10 novembre 2022, le Comité a fait un point sur les marchés, en soulignant que jamais la sphère financière n'avait connu une perte de valeur concomitante de même ampleur sur l'environnement obligataire et sur les actions (-20% de baisse sur les deux classes d'actifs depuis le début de l'année). Il a présenté les performances des fonds depuis le début de l'année 2022 (au 4 novembre 2022) de LFDE, d'Amundi ainsi que du rendement comptable du mandat BNP. Il a présenté le suivi de la stratégie de placements décidé lors du dernier Comité. Dans ce cadre,

les premières opérations d'ajustement ont été lancées par BNP en novembre 2022, afin de bénéficier de la liquidité des marchés en novembre. Un plafond cumulé de moins-value a été fixé à 7 m€ (sur un maximum de 8,5 m€ en se défaisant des rendements inférieurs à 2%).

Le 8 décembre 2022, un point sur les marchés a été fait ainsi qu'une présentation sur les performances des fonds depuis le début de l'année 2022 (au 2 décembre 2022) de LFDE, d'Amundi ainsi que du rendement comptable du mandat BNP. Réalisation de moins-values pour effectuer des réinvestissements sur des rendements de marchés de 4,3%.

2.1.3.4 Le Comité « des Risques et des Audits »

Le Comité s'est réuni deux fois en 2022 en mars et en décembre.

Le 17 mars 2022 en présence du Commissaire aux Comptes, les comptes provisoires ont été présentés par la comptabilité.

Une grande partie de la séance a ensuite été consacrée à l'examen du rapport complémentaire du Commissaire aux Comptes au Comité des Risques et des Audits. Il s'oriente vers une certification sans remarque.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivant à son terme, une consultation a été menée. La candidature du cabinet Athela Audit (Alban Massein) a été retenue après étude.

Concernant le risque cyber, deux propositions sont à l'étude : Symantec et Orange.

Dans le cadre de Solvabilité 2, les critères d'appétence au risque sont maintenus à l'identique.

Edouard Filho assurera la responsabilité du prochain comité, succédant à Bernard Dalphinnet.

La séance du 1er décembre 2022 a été consacrée à l'audition de chacun des responsables des fonctions clés (actuarielle, audit interne, risques et conformité) qui ont fait le point sur leurs travaux en 2022.

Actuariat : les problèmes rencontrés avec les délégataires de gestion sont mis en évidence. Plus spécifiquement, certaines conventions ne sont pas signées et/ou ne sont pas homogènes dans leur formulation. Des retards dans la transmission des données et un manque de fiabilité des flux dans certains cas restent d'actualité. Certains délégataires font l'objet d'une attention particulière (voir la partie Audit).

Audit : l'avancement du plan d'audit de 2022 est présenté. Tous les points sont planifiés pour être finalisés d'ici la fin de l'année. Seul le point concernant l'audit sur site des délégataires est reporté au 2^{ème} trimestre 2023.

Le plan d'audit 2023 est présenté et mettra l'accent, en particulier, sur l'audit des délégataires Cpms (Tepee), en report de 2022, et Colonna, le suivi de la nouvelle organisation de la gestion déléguée ainsi que sur une revue du processus des contrats collectifs grands comptes en direct (définition du scope de la revue en 2023 et audit en 2024). Dans ce cadre, la finalisation de l'audit de la trésorerie est reporté au 2^{ème} trimestre 2023, compte-tenu de la charge de travail de la comptabilité au 1er trimestre 2023

Risques : 4 risques ont fait l'objet d'une revue à la hausse : risque de taux, risque actions, risque de dérive des coûts et risque de tarification.

Au total, 9 risques ont été classés dans la catégorie « élevés ou significatifs » et font l'objet d'un suivi particulier. Dans ce cadre, les plans d'action de suivi des risques financiers et des risques opérationnels (risque de contractualisation, risque cyber et risque fraude) ont été présentés au Comité.

Conformité : en 2022, des sessions de formation ont été réalisées auprès du personnel pour sensibiliser aux changements réglementaires.

La réunion s'achève par une présentation par les commissaires aux comptes de leur programme intérimaire et du calendrier prévisionnel des travaux en 2023.

A.1.1.1 La Commission « Statuts-Elections »

La commission Statuts-Elections s'est réunie deux fois en 2022 pour travailler sur des modifications statutaires. Les résolutions portant sur les statuts, le Règlement intérieur et le Règlement mutualiste ont été approuvées par l'Assemblée générale de la Mip qui s'est tenue les 19 et 20 mai 2022.

2.1.4 Droits à rémunération des membres de l'organisation

2.1.4.1 Dépenses engagées pour les administrateurs

Aucune indemnité n'est versée à un administrateur Mip. Seuls des frais sont remboursés, pour un montant global de 30 010,85 € en 2022. A titre d'information, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2022, la commission des Risques et des Audits 2 fois, la commission des Contrats et des engagements 2 fois, le comité des placements 5 fois.

2.1.4.2 Rémunération du Directeur général

Monsieur Loïc FLICHY a été nommé dirigeant opérationnel de Mutuelle Mip l'Entreprise Santé en avril 2020.

2.1.4.3 Transaction importante intervenue sur l'exercice 2022

Aucune transaction importante n'a été conclue sur l'année 2022 avec des personnes exerçant une influence notable sur la mutuelle ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

2.2.1 Fonctions Clés

Le conseil d'administration du 29 mai 2015 a défini les fonctions clés ; elles sont attribuées aujourd'hui de la manière suivante :

- Actuariat : François FAGOT, Actuaire IA, responsable du département Technique (nommé le 1er juillet 2019) ;
- Audit Interne : Bernard DALPHINET ;
- Conformité : Brigitte MACLEAN, Secrétaire Générale, nommée par le conseil d'administration de la Mip du 19 mai 2022 ;
- Gestion des risques : Yuna LE GALL, responsable du service comptabilité et contrôle de gestion, nommée par le conseil d'administration de la Mip du 23 juin 2022, à effet du 1er juillet 2022.

Les fonctions clés ont été auditionnées par le comité des risques et des audits du Conseil d'administration de la Mip en décembre 2022.

2.2.2 Compétences

Mip a historiquement toujours confié la fonction de Trésorier général à un élu ayant exercé des fonctions financières dans une entreprise internationale. Le Trésorier général de la Mip, Monsieur Edouard FILHO est dans ce cas. Il est diplômé d'HEC.

Le Conseil d'Administration de Mip comprend d'anciens cadres supérieurs d'entreprises (Secrétaire général, DRH...). Plus des deux tiers des administrateurs Mip sont administrateurs depuis plus de 10 ans et ont acquis par leur mandat une bonne connaissance des problématiques des métiers et des risques des mutuelles.

Le Directeur Général est un dirigeant expérimenté du secteur assurantiel. Il est diplômé de l'INTEC et titulaire du DECF.

2.2.3 Honorabilité

Mip demande à chaque nouvel administrateur de lui transmettre un extrait de casier judiciaire. Cette demande est renouvelée tous les 2 ans.

2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La méthode d'Analyse et d'évaluation des risques pour tenir compte de la possibilité d'occurrence des risques et de leur gravité potentielle, ainsi que de l'environnement et des mesures de maîtrise existantes initialement mise en place avec la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité) a été complètement refondue en 2016 pour s'appuyer désormais sur le référentiel de l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes).


Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs de la mutuelle, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

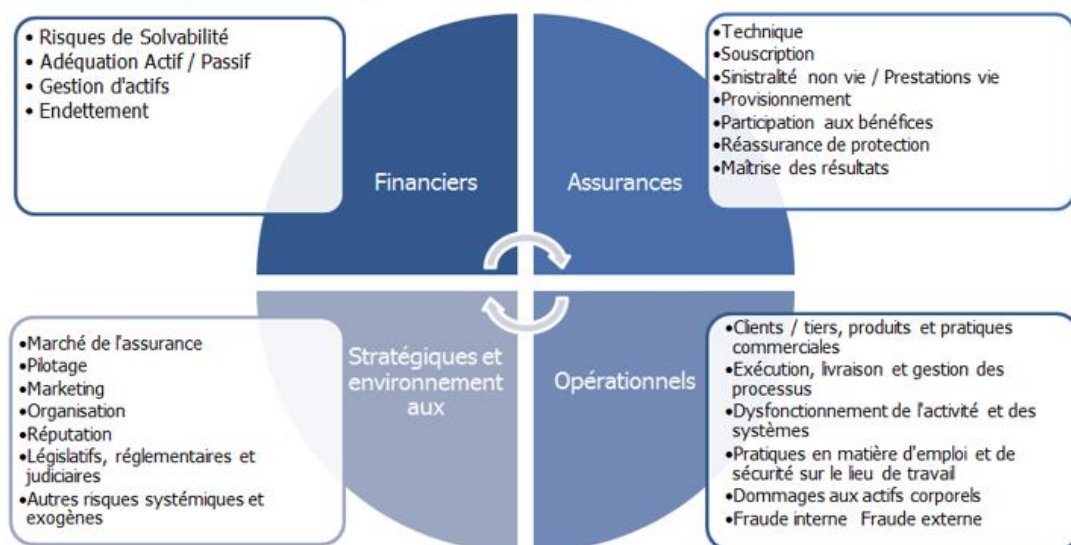
Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la Mutuelle Mip.

Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de Mip à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.



■ Cartographie des risques : 192 risques ont été analysés

- la définition du profil de risques passe par la réalisation d'une cartographie tous risques
- Cartographie élaborée à partir du Référentiel  (Institut français de l'audit et du contrôle internes) selon 4 grand risques



Mesure de l'impact des risques analysés

Impact = Fréquence x sévérité

Qualification des risques

Les risques identifiés dans cette cartographie ont été classifiés selon deux axes : fréquence / sévérité.

Pour chacun de ces 2 critères, une note de 1 à 4 est affectée à chaque risque, avec l'échelle suivante :

- Fréquence

- 1 : Risque exceptionnel (1 à 2 fois en 5 à 10 ans)
- 2 : Risque rare (1 fois tous les 3 à 5 ans)
- 3 : Risque probable (moins de 5 à 10 fois par an)
- 4 : Risque très probable (plusieurs fois par an)

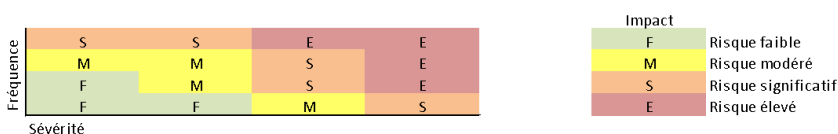
- Sévérité (risque quantifiable)

- 1 : Faible (1 à 3% du résultat)
- 2 : Modéré (de 3 à 10% du résultat)
- 3 : Significatif (de 10 à 20% du résultat)
- 4 : Elevé (+ de 20% du résultat)

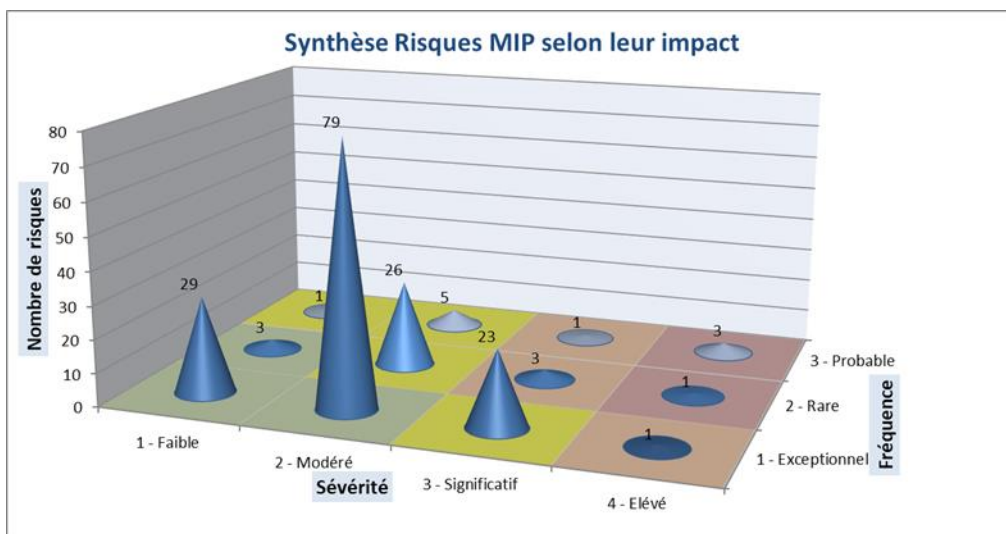
Pour les risques non quantifiables, se poser la question : cela va-t-il nous coûter cher ?

Ces deux notes permettent ensuite de définir l'impact, avec la définition suivante : Impact = Fréquence x Sévérité.

La mesure d'impact permet ensuite de classer les risques en fonction de la matrice suivante :



Un plan d'action pluriannuel en découle : actuariat, audit, conformité, ...



Dans le contexte d'une année 2022 marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les pénuries énergétiques et de matières premières, la chute des marchés actions et la hausse brutale des taux et de l'inflation, plusieurs risques ont été majorés, en particulier :

- Les risques liés à la gestion d'actifs : conséquence d'une évolution des taux d'intérêt sur la valeur des actifs obligataires et évolution défavorable des marchés actions ;
- Les autres risques systémiques et exogènes : inflation et guerre.

Ils appartiennent respectivement aux familles de risques financiers et stratégiques et environnementaux.

Les principaux risques de Mutuelle Mip sont ainsi le risque de marché, le risque de souscription et enfin le risque opérationnel. Le niveau élevé du risque de marché est contextuel. Le poids du risque opérationnel s'explique notamment par la part significative des activités de souscription et de gestion externalisée auprès de courtiers partenaires. Afin de réduire ce risque, Mutuelle Mip met en œuvre des procédures de contrôles sur ces partenaires, et procède régulièrement à des audits sur pièces.

La procédure PRC QUA-06 Identification et évaluation des risques présente la démarche.

Les Risques potentiels sont suivis au travers de tableaux de bord de l'ensemble des Processus ; les Risques survenus sont suivis au travers des Relevés d'incidents et d'accidents et de leur analyse en Revue de Direction.

Un outil de suivi des incidents opérationnels a par ailleurs été déployé au sein de la Mip début 2017. Il est alimenté par les différents responsables de service et les responsables des fonctions clés Risques, Conformité et Actuariat sont informés dès qu'un nouvel élément y est enregistré.

Un outil de pilotage du profil de risques de Mip a été mis en place pour valider la cohérence de l'appétence de Mip aux risques avec les montants de couverture correspondants (impacts sur le BGS). Cet outil évolue selon les constats et résultats correspondants aux risques de souscription, de contrepartie, de marché, de vie et les risques opérationnels.

Par ailleurs, Mip a adhéré à l'association ALFA (Agence pour la Lutte contre la Fraude à l'Assurance) en décembre 2018 et continue à déployer progressivement ses services.

Les processus et procédures de reporting sont décrits dans le cadre de la certification ISO.

2.4 Système de contrôle interne

2.4.1 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

2.4.1.1 Principes et points clés d'analyse

2.4.1.1.1 Comptes annuels et exercice social

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations de la Mip conforme au plan comptable des mutuelles. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments d'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte le montant du fonds d'établissement, les réserves de toutes natures, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ainsi que tous documents exigés par les lois et règlements en vigueur.

Les cotisations sont comptabilisées en cotisations émises. Les prestations sont comptabilisées en prestations émises.

Le contrôle de cohérence se fait entre les cotisations et prestations en gestion et en comptabilité.

2.4.1.1.2 Application des règles comptables

Le plan comptable 2001 des mutuelles, des unions et des fédérations est appliqué.

Les principes comptables fondamentaux sont respectés à savoir :

- La régularité et sincérité des écritures,
- L'image fidèle,

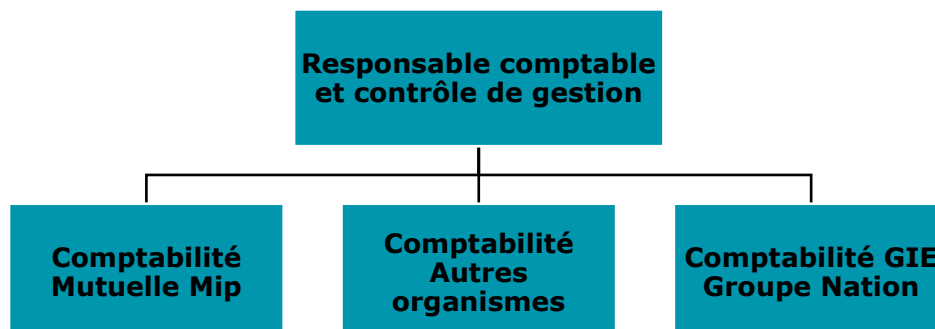
La prudence, ainsi que les règles d'établissement des comptes :

- Permanence des méthodes comptables,
- Continuité de l'activité,

- Indépendance des exercices,
- Non compensation,
- Coût historique.

2.4.1.2 Organisation générale et ressources

Organigramme du service comptabilité et contrôle de gestion :



La comptabilité de la Mip est assurée par une équipe comptable qui a en charge d'autres comptabilités, notamment celle du GIE de moyens communs aux différentes structures du groupe.

Organisation et sécurité des systèmes d'information

La gestion de la comptabilité s'appuie sur le logiciel SAGE 100, actualisé régulièrement, et recouvre les domaines suivants :

- Comptabilité Générale ;
- Comptabilité Analytique ;
- Comptabilité Fournisseurs ;
- Gestion des Immobilisations ;
- Comptabilité Clients.

Les logiciels suivants sont également utilisés :

- MOYENS DE PAIEMENT (SAGE) pour le règlement des fournisseurs,
- EBICS pour les transmissions bancaires sécurisées (norme SEPA),
- ISIE (Interpréteur comptable) pour l'alimentation du logiciel SAGE.

L'ensemble des éléments informationnels comptables sont dans un environnement dédié et sécurisé. Ils sont sauvegardés chaque jour, une copie est archivée en interne (coffre ignifugé) et une deuxième copie à l'extérieur (société d'archivage).

Le stockage de l'archivage des données comptables est conforme à la réglementation en vigueur.

2.4.1.3 Le trésorier général

Le trésorier général effectue ou fait effectuer les opérations financières de la Mip et fait tenir la comptabilité. Il est chargé du paiement des dépenses engagées par le président et fait encaisser les sommes dues à la Mip. Il fait procéder selon les directives du conseil d'administration à l'achat, à la vente et, d'une façon générale, à toutes les opérations sur les titres et valeurs.

Il prépare et soumet à la discussion du conseil d'administration :

- Les comptes annuels et les documents, états et tableaux qui s'y rattachent ;
- Le rapport prévu au paragraphe m) et le plan prévu au paragraphe n) de l'article L.114-9 du code de la mutualité ;
- Les éléments visés aux paragraphes a) c) d) et f) ainsi qu'aux deux derniers alinéas de l'article L.114-17 du code de la mutualité ;
- Un rapport synthétique sur la situation financière de la Mip.

Sans préjudice des délégations de pouvoirs au directeur général, le trésorier général peut, sous sa responsabilité et son contrôle et avec l'autorisation du conseil d'administration, confier à un ou des salariés qui n'ont pas le pouvoir d'ordonnancement, notamment le responsable du service comptable, l'exécution de certaines tâches qui lui incombent et leur déléguer sa signature pour des objets nettement déterminés. Il est secondé par le trésorier général adjoint.

2.4.2 Conformité interne : respect des orientations stratégiques

Le Contrôle interne est une politique définie par le Conseil d'Administration de la Mip et les dirigeants et validée sur ses incidences opérationnelles par le personnel en charge. La politique est définie pour garantir de façon pérenne la tenue des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

S'agissant du volet conformité, une cartographie des risques a été établie et est revue annuellement par un comité ad'hoc qui rapporte au conseil d'administration. Elle reprend les risques légaux, réglementaires et juridiques dans les domaines suivants :

- Mutualité-Institutionnel (conformité au Code de la Mutualité)
- Partenariats (conventions, intermédiation, réassurance...)
- Financier-Fiscal
- Produits-Services (Code de la Mutualité, Contrats responsables...)
- Social-Santé-Sécurité
- Sécurité Information (Sécurité, de protection du secret et de la confidentialité, RGPD, CNIL)
- Protection de la Clientèle

Une veille juridique interne et externe (experts) est en place pour s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur.

Quand une évolution légale ou réglementaire concerne la Mutuelle, elle est inscrite dans le tableau des Risques de Conformité pour être traitée dans le cadre général de la Maîtrise des Risques.

Par ailleurs, Mip s'assure :

- Du respect des orientations stratégiques fixées par les organes dirigeants,
- De l'atteinte des objectifs fixés sur le plan financier (suivi budgétaire et contrôle de gestion)
- De la qualité de l'information comptable et financière
- De la conformité interne des pratiques d'acceptation, de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés
- De la conformité des opérations, de la protection de sa clientèle et de la satisfaction de ses clients
- De la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

2.4.3 Conformité externe : contrôle du respect des lois et règlements en vigueur

Une procédure de Veille Juridique a été établie dans le cadre de la certification ISO dès avant la mise en place de Solvabilité 2.

Quand une évolution légale ou réglementaire concerne la Mutuelle, elle est inscrite dans le tableau des Risques de Conformité pour être traitée dans le cadre général de Maîtrise des Risques.

2.4.4 Procédure de contrôle de la conformité interne des pratiques d'acceptation, de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés

Nos tarifications pour les affaires nouvelles se basent sur des consommations nationales par secteur et tranches d'âge.

Différents niveaux de contrôles sont effectués selon l'importance du portefeuille à tarifier. En cas de besoin, un cabinet d'actuariat externe ou un réassureur est sollicité pour une tarification contradictoire, un arbitrage pouvant être rendu par la direction générale.

Le calcul des provisions réglementaires est effectué par notre service actuariat avec l'aide d'un cabinet actuaire conseil sur la base des exigences connues du superviseur, des normes fixées par l'Institut des Actuaires ou de la réglementation comptable.

2.5 Fonction d'audit interne

Une note de politique d'audit interne a été établie :

La politique d'audit interne est définie par le Conseil d'Administration de la Mip et les dirigeants et validée sur ses incidences opérationnelles par le personnel en charge. La politique est définie pour garantir de façon pérenne la tenue des objectifs d'optimisation et de sécurisation des opérations tant métiers que financières, comptables, ou sociales.

S'appuyant sur la cartographie des risques, la politique d'audit interne a été définie en intégrant le cycle annuel de revue de la qualité des opérations.

En complément de ces cycles annuels des audits sont réalisés sur pièces ou sur site auprès des organismes délégataires par une équipe mixte composée d'un prestataire externe sur les aspects comptables et de salariés Mip sur les aspects techniques, métiers et systèmes.

La politique est revue annuellement par le comité des risques et des audits qui rapporte au conseil d'administration. Le président du Comité des risques et des audits est, fin 2022, le Trésorier général. Le Président du comité des risques et des audits n'occupe aucune fonction clé telle que définie par la directive 2009/138/CE.

La fonction clé audit interne¹ est chargée de veiller, lorsque les missions d'audit sont réalisées par les salariés du GIE groupe Nation, à l'absence de recouvrement entre le périmètre audité et le périmètre de responsabilité des auditeurs. Ce contrôle, effectué *a priori*, permet d'éviter les conflits d'intérêts.

2.6 Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle de la Mip est portée par le directeur technique du GIE Groupe Nation, dont la Mip est le principal actionnaire.

Les hypothèses à retenir pour l'évaluation des estimations prudentielles font l'objet d'une validation, par le service technique, en lien, le cas échéant, avec le délégataire.

¹ Mip veille à ce que l'entreprise de provenance du Président du Comité des risques et des audits soit reconnue pour sa culture du contrôle (délégation, supervision, programmation, documentation, tâches séparées, indépendance, coût vs risque)

2.7 Sous-traitance

La Mip a identifié des points de recours à la sous-traitance, cela concerne notamment :

- La commercialisation : dans ce cas, la distribution est déléguée à un ou plusieurs courtiers, ce processus faisant l'objet d'une convention d'apport signée avec la Mip ;
- La gestion : certains contrats sont assurés par Mip mais leur gestion opérationnelle est déléguée. Ce processus fait l'objet d'une convention de délégation de gestion ;
- L'actuariat : cf. point 2.6 ;
- Développements ou prestations informatiques : site internet, application mobile, évolutions liées à des aspects réglementaires, site de backup externalisé.

En 2017, sous l'impulsion des responsables de fonctions clés, un projet de contrôle des délégataires a été lancé. La première phase de ce programme couvre les délégataires de gestion :

- un processus de contrôle des prestations payées par les délégataires de gestion a été mis en place afin d'identifier d'éventuelles dysfonctionnements
- un contrôle des flux d'informations fournis par les délégataires afin d'assurer que les données issues de ces canaux de distributions présentent les mêmes critères de qualité que les données des outils de gestion Mip
- un cycle annuel de contrôle sur place des délégataires.

Une deuxième phase, initiée en 2020, consiste en la mise en place d'un système de suivi des données remontées par les délégataires, au travers d'une base de données.

2.8 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à signaler.

3 PROFIL DE RISQUE

Une cartographie des risques a été réalisée par la mutuelle. Elle est construite à partir de la cartographie des risques proposée par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes).

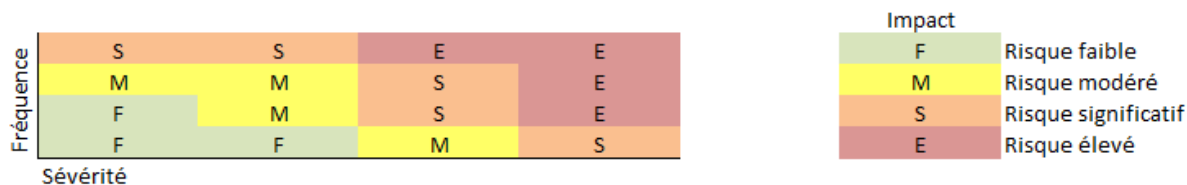
Les risques sont classés en 4 catégories :

- Assurances ;
- Financiers ;
- Opérationnels ;
- Stratégiques et environnementaux.

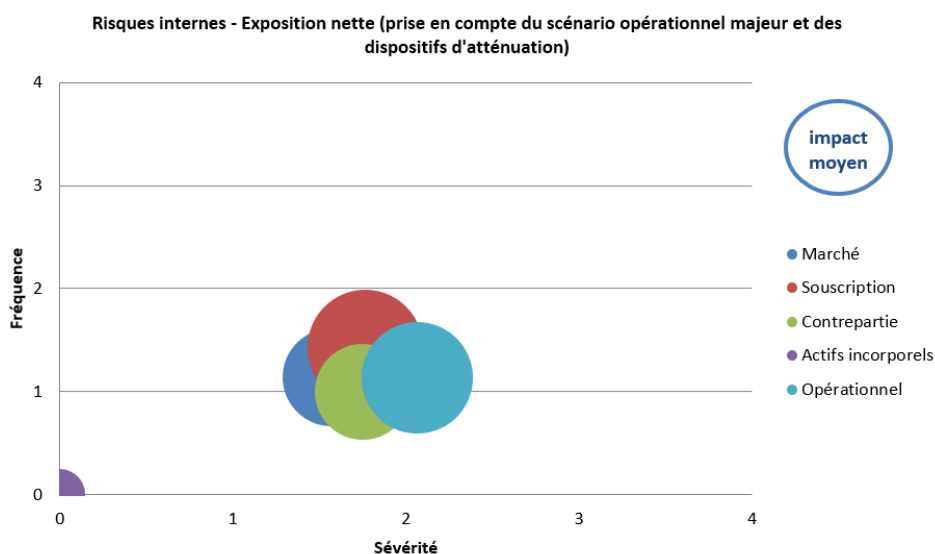
Il est défini pour chaque risque identifié :

- Une notation de 1 (risque exceptionnel) à 4 (risque très probable) au titre de la fréquence de survenance du risque ;
- Une notation de 1 (faible) à 4 (élevée) au titre de la sévérité du risque ;

La mesure d'impact permet ensuite de classer les risques en fonction de la matrice suivante :



La matrice de criticité obtenue suite à ces analyses est la suivante :



Dans le contexte géopolitique et macroéconomique 2022 évoqué plus haut (invasion de l'Ukraine par la Russie, pénuries énergétiques et de matières premières, chute des marchés actions et hausse brutale des taux et de l'inflation), la cartographie des risques a été revue. Plusieurs risques ont été majorés, en particulier :

- Les risques liés à la gestion d'actifs (R103) : conséquence d'une évolution des taux d'intérêt sur la valeur des actifs obligataires et évolution défavorable des marchés actions) ;
- Les autres risques systémiques et exogènes (R407) : inflation et guerre.

Ils appartiennent respectivement aux familles de risques financiers et stratégiques et environnementaux.

En effet :

- La forte hausse des taux depuis le début de l'année a eu deux effets majeurs : l'évolution à la hausse des taux a pénalisé la valorisation de nos actifs obligataires et a joué en faveur d'une baisse des provisions techniques ;
- La baisse notoire des marchés obligataires et actions a engendré des moins-values latentes sur nos fonds communs de placement (FCP) et a induit la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité (PRE).
- L'inflation impacte la charge de sinistres (en sus de la dérive de la consommation) et les frais généraux.

Dès lors, diverses mesures de remédiation ont été prises :

- Sur les aspects financiers : des mesures ont été prises par le Comité des placements, notamment : mise à l'écart des actifs exposés à l'Ukraine et la Russie ; baisse de la part obligataire dans l'allocation de nos FCP ; cessions d'obligations dans nos mandats en vue d'un réinvestissement sur des émissions offrant un meilleur rendement ; diversification et désensibilisation du portefeuille (souscription de parts d'un fonds immobilier).
- Concernant l'inflation, la dérive de la sinistralité et des coûts, la hausse des risques de tarification : des indexations plus fortes que par le passé ont, dès lors, été prévues pour 2023. Certains produits ont également été freinés ou arrêtés dans leur commercialisation (Energie2 TNS, Tepee 1). Quant aux frais généraux, ils sont suivis mensuellement.

3.1 Le risque de souscription

Le risque de souscription est considéré comme **significatif**.

Les risques élémentaires identifiés sont les suivants :

- Résiliations (cessations) importantes de contrats collectifs et/ou individuels. De nouvelles pertes de contrats peuvent conduire la mutuelle à constater des pertes comptables, du fait de l'incompressibilité immédiate des frais fixes. L'existence de la mutuelle peut alors être menacée et un rapprochement ou fusion avec une autre entité pourrait alors être envisagée ;
- Pression de l'environnement concurrentiel conduisant à la dégradation de la rentabilité des produits.

L'impact de la résiliation infra-annuelle est faible sur le portefeuille Mip, historiquement très majoritairement positionné sur des contrats collectifs (par nature moins sensible à ce type de résiliation).

En 2022, le risque de souscription a été revu à la hausse dans le contexte volontariste de développement commercial.

Les risques de catastrophe en Santé (pandémie, accident de masse) ont été jugés modérés par Mutuelle Mip en 2022, du fait notamment de la réassurance non proportionnelle sur le risque d'invalidité lourde, mais aussi du fait de l'adaptation des populations à un contexte pandémique (généralisation du télétravail et vaccination contre le Covid-19).

Après un rebond des frais de soins en 2021 (rattrapage post-Covid), les dépenses demeureront à un niveau élevé en 2022 (la trajectoire ONDAM (y compris crise) reste bien supérieure à la trajectoire hors crise).

3.2 Les risques de marché

Le risque de marché est **significatif**, particulièrement en 2022, malgré une bonne diversification des placements de la Mutuelle Mip, car les deux catégories d'actifs que sont les actions et les obligations voient leurs valorisations simultanément affectées.

Afin de piloter ce risque, le Conseil d'administration a retenu, dans sa politique de gestion des risques financiers, un cadre d'appétence aux risques. Ce cadre comporte des limites d'investissement par typologie/catégorie d'actifs (telles que : pour les portefeuilles obligataires, une part de l'actif net minimale en émetteur de l'OCDE, pour les fonds dédiés un taux maximal d'obligations convertibles, ainsi que l'interdiction de certains actifs tels les produits structurés).

3.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est jugé **modéré**. Les risques élémentaires identifiés sont les suivants :

- Risque défaut réassurance (résiliation du traité, faillite du réassureur) ;
- Défaut de paiement des clients (faillite, contentieux, etc.).

3.4 Risque de Liquidité

Le risque de liquidité peut se définir comme le risque que la mutuelle ne soit plus en capacité d'honorer ses obligations de paiement à leur échéance du fait d'éléments futurs incertains concernant les activités opérationnelles, les investissements ou le financement.

Il est considéré comme **modéré**.

Dans le cadre de ses activités, ce risque est essentiellement en rapport avec sa capacité à régler les prestations aux bénéficiaires. Ainsi, la mutuelle suit quotidiennement les éléments suivants :

- l'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- les délais de règlement ;
- le niveau de trésorerie ;
- la liquidité des placements détenus en portefeuille.

Par ailleurs, le niveau des fonds propres de Mutuelle Mip permet de détenir un montant et une variété d'actifs de nature à gérer au mieux le risque de liquidité.

3.5 Le risque opérationnel

Le risque opérationnel englobe l'ensemble des risques liés aux processus opérationnels, ainsi que les risques stratégiques ou liés à l'environnement.

Il est considéré comme **significatif**, avec toutefois une probabilité de survenance rare.

Les risques élémentaires identifiés sont les suivants :

- Risques d'exécution, livraison et gestion des processus
- Risques de santé et de sécurité sur le lieu de travail
- Risques liés à l'informatique
- Risques de reporting, légal ou de conformité
- Risques liés aux ressources humaines
- Risques économiques

3.6 Risques non pris en compte dans la formule standard (pilier 1)

A la différence du pilier 1, le système de gestion des risques nécessite également d'identifier les différents facteurs de risque auxquels l'entreprise est soumise. Cette identification est plus large que celle du pilier 1 car elle doit prendre en compte les risques non considérés par ce pilier.

Les risques non pris en compte dans la formule standard sont (article 101 de la Directive) sont :

- Risques stratégiques (évolution) ;
- Risques de réputation.

Ces risques sont bien identifiés dans la cartographie des risques de Mip, ils sont suivis et font l'objet de mesures d'atténuation.

3.7 Evaluation internes des risques et de la solvabilité – ORSA du 08/12/2022

Dans le cadre de l'analyse du respect permanent des exigences de capitaux requis (SCR et MCR), la Mip a réalisé des comptes et bilans prévisionnels (bilans sociaux et bilans prudentiels), en projetant ses engagements par ligne d'activité.

La courbe des taux sans risque retenue pour les estimations correspond à la courbe EIOPA sans ajustement égalisateur au 30/09/2022. Elle a été projetée à chaque arrêté comptable afin d'obtenir des courbes de *taux forward*.

Il est à noter que, à ce stade, les engagements liés à la Vie Entière ont été modélisés par le biais de méthodes simplifiées et feront l'objet de travaux supplémentaires dans le futur.

3.7.1 Hypothèses de projection du scenario standard

Dans le scenario standard, les bilans Solvabilité 2 ont été construits, sur un horizon de 5 ans, conformément au plan d'activité prévisionnel établi par la Mutuelle.

Les principales hypothèses de projection utilisées sont présentées dans les tableaux ci-après.

3.7.1.1 Evolution du nombre de personnes cotisantes

	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des effectifs	4,0%	1,9%	2,6%	2,6%	2,6%

L'évolution à la hausse des effectifs anticipée en 2021 s'explique principalement par le développement du produit Tepee compensant la diminution des effectifs sur les périmètres historiques santé ainsi que la diminution observée sur l'activité MPGS et l'offre de prévoyance.

3.7.1.2 Evolution des cotisations et des prestations

Mutuelle Mip anticipe une hausse de son chiffre d'affaires brut sur toute la durée de la projection et notamment sur l'année 2022 :

	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des cotisations	11,0%	4,5%	4,0%	4,0%	4,0%

Cette hausse s'explique notamment par :

- Les augmentations tarifaires annuelles nécessaires au respect des objectifs de sinistralité (ratio de sinistralité au plus égal à 78,5% en moyenne et frais de 21% au maximum),
- La commercialisation du produit « Tepee 2 » dès 2023.

3.7.1.3 Frais

Montants en M€	2022	2023	2024	2025	2026
Frais (administration, acquisition, gestion des sinistres)	26,4	26,6	27,7	28,8	30,0

Mutuelle Mip anticipe dès 2022 une hausse de ses frais techniques (qui s'élevaient à 25,03 m€ en 2021), en lien avec les évolutions de chiffre d'affaires anticipées et par l'arrivée du produit « Tepee 2 », légèrement compensée par la baisse progressive des frais d'acquisition sur « Tepee 1 ».

3.7.1.4 Revenus financiers des actifs

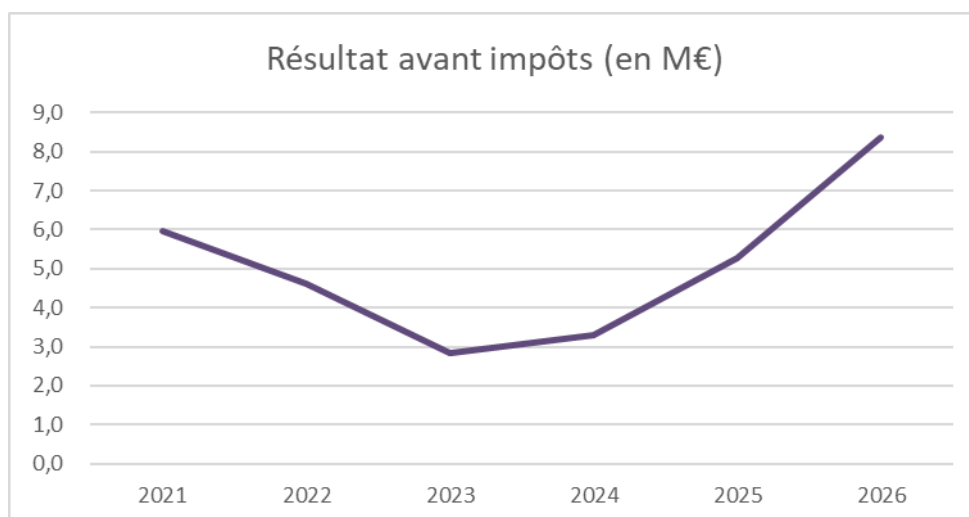
Les revenus financiers ont été projetés en tenant compte de :

- L'allocation stratégique constatée en fin d'année (en valeur de marché) :
 - 32,4% pour les obligations en direct (non reprises dans les tableaux car non visées par la PRE (Provision pour Risque d'Exigibilité))
 - 67,6% pour les autres actifs, à hauteur de :
 - 1,1% pour les Actions (soit 1,6% de la poche non obligatoire en direct)
 - 12,9% pour les OPCVM Actions (soit 19,1% de la poche non obligatoire en direct)
 - 48,1% pour les OPCVM Obligataires (soit 71,2% de la poche non obligatoire en direct)
 - 5,5% pour le Monétaire (soit 8,3% de la poche non obligatoire en direct)
 - De la courbe des taux spots publiés par l'EIOPA au 30/09/2022 et un rendement annuel des actions de 7% (et un dividende de 1%).

3.7.2 Scenario 0 : Standard

Avec les hypothèses définies ci-avant, les comptes de résultats prévisionnels sont les suivants :

COMPTES DE RESULTATS PREVISIONNELS SIMPLIFIES						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
(+) Cotisations brutes	107,5	119,3	124,7	129,7	134,9	140,3
(-) Charge de sinistres (hors frais)	80,5	91,5	95,9	99,7	103,5	107,4
(-) Variation de PRE	0,0	1,7	1,2	0,8	-0,6	-3,1
(-) Frais techniques	25,0	26,4	26,6	27,7	28,8	30,0
(+) Résultat financier	3,5	3,4	4,3	4,4	4,7	5,0
(+) Résultat de réassurance	1,7	1,6	-1,2	-1,4	-1,4	-1,4
(+) Autres	-1,2	-0,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2
(=) Résultat de l'exercice (avant IS)	6,0	4,6	2,8	3,3	5,3	8,4
(-) Impôts	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7
(=) Résultat de l'exercice (après IS)	3,4	4,6	2,8	3,3	5,3	6,7



Mutuelle Mip anticipe une baisse de son résultat avant impôts en 2022, du fait principalement :

- d'une dégradation de la sinistralité, notamment sur le périmètre santé avec une augmentation en coût et en fréquence des dépenses sur les postes : dentaire et audiologie,
- d'une baisse du résultat financier en 2022 :
 - qui s'explique par une réalisation de moins-values à hauteur de 7,1 m€ financées partiellement par une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur de 4,1 m€, le résultat financier est donc diminué à hauteur de 3 m€ (stratégie de repositionnement sur des obligations à plus haut rendement)
 - cette baisse est atténuée par le versement de dividendes de l'ordre de 3,8 m€
- de la dotation d'une PRE (Provision pour Risque d'Exigibilité) d'une valeur de 1,66 m€ (soit un 8^{ème} de la moins-value latente estimée au 31/12/2022 sur les actifs non obligataires détenus en direct).

En 2023, le résultat devrait diminuer fortement, sous l'effet d'une dégradation de la sinistralité notamment due à l'augmentation des effectifs assurés sur le produit Tepee 2.

A partir de 2024, le résultat s'améliorerait sur les équilibres techniques (révision des tarifs sur le produit Tepee notamment) et du fait d'une reprise des marchés.

Mutuelle Mip pourrait être en situation de déficit fiscal à partir de 2022 et pendant plusieurs années, du fait des moins-values latentes sur les OPCVM.

Les bilans sociaux et Solvabilité 2 sont repris ci-après (les montants sont en m€) :

BILANS PREVISIONNELS (SOCIAL)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Actif	385,9	394,2	400,1	406,1	412,5	419,5
Placements et comptes courants	351,5	363,0	368,6	374,8	381,3	387,7
Provisions techniques cédées	11,4	11,6	11,3	10,7	10,2	10,5
Autres actifs	23,0	19,7	20,3	20,6	21,0	21,3
Passif	385,9	394,2	400,1	406,1	412,5	419,5
Fonds Propres (y compris résultat de l'année)	223,0	227,7	230,5	233,8	239,1	245,8
Provisions techniques	139,0	142,8	145,8	148,5	149,7	148,2
Autres passifs	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	25,5

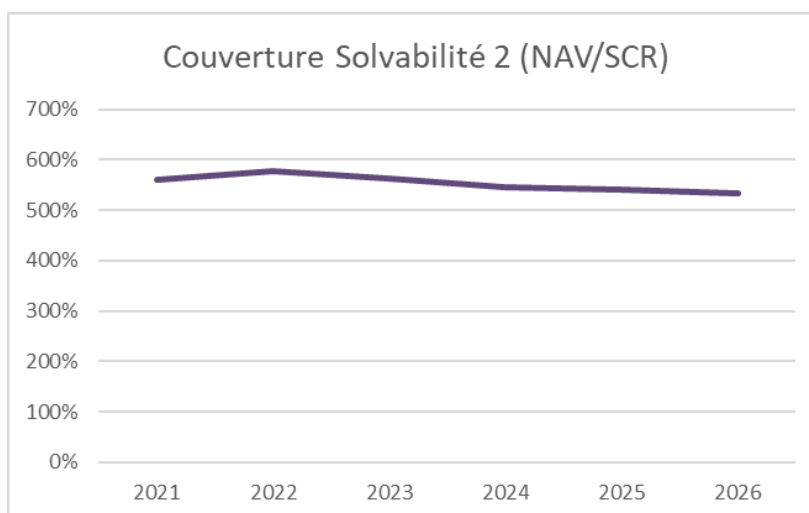
BILANS PREVISIONNELS (SOLVABILITE 2)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Actif	405,8	389,1	396,7	405,2	414,3	424,2
Placements et comptes courants	372,0	355,1	362,7	371,3	380,4	389,6
Best Estimate cession de réassurance	14,3	14,5	14,5	14,5	14,5	15,1
Autres actifs	19,5	19,5	19,5	19,5	19,5	19,5
Passif	405,8	389,1	396,7	405,2	414,3	424,2
Fonds Propres économiques (N.A.V.)	310,1	291,5	296,3	302,4	309,4	315,4
Impôts différés (Passif - Actif)	0,4	0,6	0,6	0,3	0,0	0,0
Best Estimate	66,5	67,5	70,0	72,3	74,4	76,3
Marge de risque	5,5	6,2	6,5	6,9	7,2	7,4
Autres passifs	23,4	23,4	23,4	23,4	23,4	25,1

En termes d'exigences de solvabilité et de taux de couverture, les résultats suivants sont obtenus :

TAUX DE COUVERTURE

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SCR	55,4	50,5	52,6	55,4	57,3	59,2
BSCR	52,4	47,4	49,4	51,8	53,2	54,9
MCR	13,8	12,6	13,1	13,9	14,3	14,8
Fonds Propres économiques (N.A.V.)	310,1	291,5	296,3	302,4	309,4	315,4
Couverture Solvabilité 2 (NAV/SCR)	560%	577%	563%	546%	540%	533%



Le détail des SCR par module de risque est repris ci-après (les montants sont en m€).

DECOMPOSITION DU SCR						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SCR	55,4	50,5	52,6	55,4	57,3	59,2
Capacité d'absorption	-0,4	-0,6	-0,6	-0,3	0,0	0,0
SCR opérationnel	3,3	3,6	3,8	3,9	4,1	4,3
BSCR	52,4	47,4	49,4	51,8	53,2	54,9
SCR Marché	42,1	35,9	36,3	37,3	37,9	38,7
SCR Défaut	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7	3,8
SCR Souscription Non Vie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SCR Souscription Santé	18,6	19,6	22,1	24,4	25,6	27,0
SCR Souscription Vie	3,0	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5

Entre 2021 et 2022, le SCR diminue, en raison d'une importante réduction du risque de marché (baisse du risque actions en lien avec la chute des valorisations actions). Cette diminution est légèrement compensée par une augmentation du risque de souscription santé et opérationnel, liée à la hausse du chiffre d'affaires anticipé.

A partir de 2023, les projections centrales prévoient une hausse régulière du SCR, globalement en phase avec le développement commercial et l'évolution des marchés financiers.

Au global, le taux de couverture Solvabilité 2 diminuerait de 27% en 5 ans (passage de 560% à fin 2021 à 533% fin 2026). Cette baisse est essentiellement expliquée par :

- L'accroissement de l'activité, et du SCR ;
- Une prise en charge du risque plus importante sur les nouveaux produits (non réassurés) ;
- Une augmentation insuffisante des fonds propres économiques pour maintenir le ratio à 560%.

3.7.3 Sensibilités

3.7.3.1 Hypothèses de projection des scénarii stressés

Dans un marché boursier marqué par une plus grande volatilité, Mutuelle Mip a davantage axé ses scénarii sur des aspects financiers.

Scenario 1 : Dégradation durable de la sinistralité (effet marché, effet réglementation)

Dans ce scénario, le S/P cible (hors frais) est augmenté de 4 points en 2023 et maintenu au niveau atteint sur l'horizon de projection.

Cette augmentation pourrait traduire une dérive des fréquences et/ou des coûts non anticipée par les hypothèses du scénario central.

Il est ici supposé que la mutuelle ne revalorise pas ses tarifs malgré la dérive de la sinistralité. Cette hypothèse est donc une vision prudente, dans la mesure où Mutuelle Mip prendrait vraisemblablement dans ce cas des mesures rapides pour redresser la situation économique de la mutuelle.

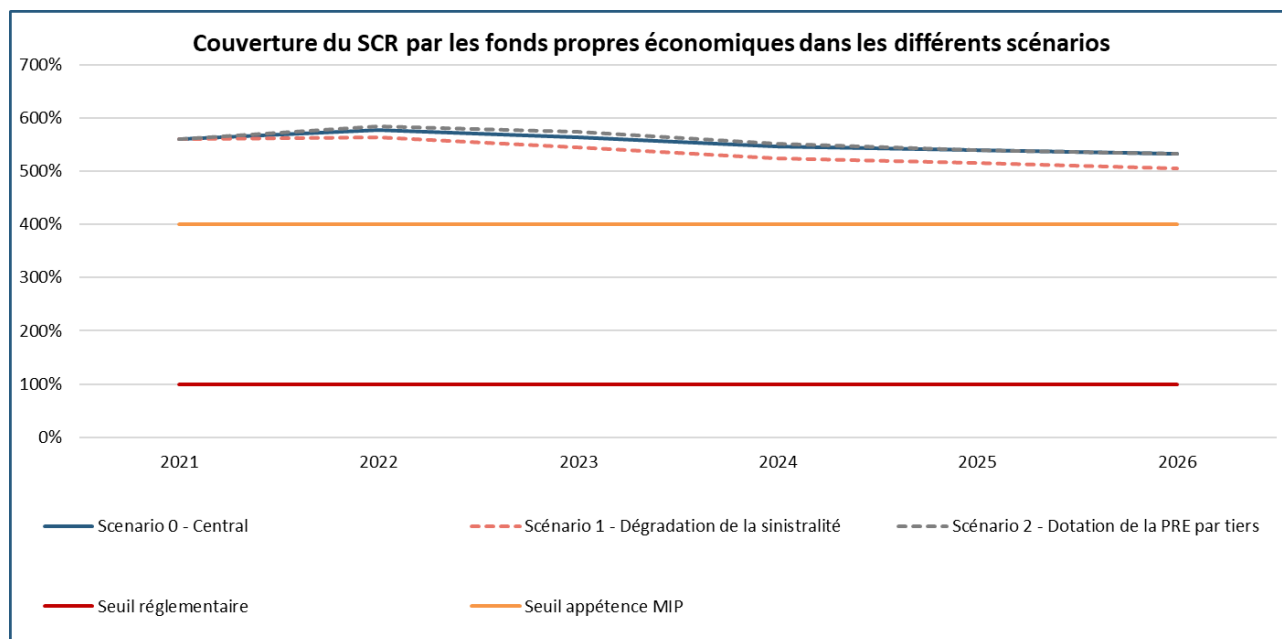
Scenario 2 : Dotation PRE par tiers

Dans ce scénario, l'objectif est de montrer l'impact sur la solvabilité prévisionnelle d'une dotation de PRE par tiers au lieu d'une dotation par 8^{ème} retenue dans le scénario central.

Scenario 3 : Baisse supplémentaire des marchés financiers sur 2023

Dans ce scénario, l'objectif est d'analyser la résistance de la solvabilité de Mutuelle Mip à une nouvelle baisse des marchés financiers sur 2023.

3.7.3.2 Synthèse des résultats



Dans les différents scénarii, les fonds propres économiques de Mutuelle Mip lui permettent de couvrir le SCR et le MCR. Le seuil d'appétence de Mutuelle Mip, fixé à 400%, est également respecté dans l'ensemble des scénarios, quelle que soit la période de projection.

En revanche, le scénario stressé de hausse de la sinistralité aboutit à un résultat déficitaire dès la deuxième année de projection. Ainsi, l'un des critères de l'appétence au risque tel que fixé par le conseil d'administration de Mutuelle Mip ne serait plus respecté.

Par ailleurs, un risque de constitution de Provision pour Aléas Financiers avait été identifié. Ce risque est circonscrit compte tenu de :

- dès 2020, la prise en compte d'un taux technique plafonné à 1,25% pour le calcul de la provision mathématique Vie entière,
- la hausse des rendements comptables constatée en 2022.

Au-delà des scénarii présentés précédemment, le Conseil d'Administration de Mutuelle Mip et ses dirigeants effectifs portent une attention particulière sur les points suivants :

- Le suivi des tarifs et de la sinistralité observée, afin de pouvoir prendre les mesures adéquates le cas échéant ;
- Les modalités de commercialisation des contrats, et notamment le lien avec les différents courtiers partenaires, afin de maintenir un niveau de qualité de service important ;
- L'adéquation des traités de réassurance par rapport aux risques souscrits par Mutuelle Mip ;
- La gestion financière et le suivi du risque de marché qui en découle, ainsi que l'impact potentiel de situations stressées sur les taux d'intérêt par exemple.

Ces différents sujets font l'objet d'un suivi régulier afin de maintenir un ratio de solvabilité de Mutuelle Mip élevé à court, moyen et long terme.

4 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan prudentiel a été établi à partir d'une analyse de chacun des postes d'actif et de passif du bilan établi suivant les normes comptables françaises et d'une valorisation de ces postes conforme aux principes de Solvabilité 2 détaillés dans le Règlement Délégué n°2015/35.

Les bilans social et prudentiel simplifiés de Mutuelle Mip au 31 décembre 2022 s'établissent comme suit :

BILAN - COMPTES SOCIAUX (en M€)				BILAN - NORMES PRUDENTIELLES (en M€)			
Actif au 31/12/2022	Total	Passif au 31/12/2022	Total	Actif au 31/12/2022	Total	Passif au 31/12/2022	Total
Frais d'acquisition reportés	1,1	Fonds propres	222,3	Frais d'acquisition reportés		Fonds propres	270,4
Actifs incorporels	0,1	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	89,0	Actifs incorporels		Best Estimate	67,4
Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	0,4	Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	Marge de risque	4,2
Placements (valeur nette comptable)	343,8	Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	46,2	Placements (valeur de marché)	324,0		
Provisions techniques cédées	11,5	Autres provisions techniques	1,8	Provisions techniques cédées	14,9	Provisions autres que les provisions techniques	1,7
		Provisions autres que les provisions techniques	1,7	Impôts différés	4,6	Impôts différés	0,7
Autres actifs	24,1	Autres passifs	19,2	Autres actifs	19,6	Autres passifs	18,8
Total	380,7	Total	380,7	Total	363,1	Total	363,1

Taux de couverture	544%
SCR TOTAL	49,7 M€

La courbe des taux qui a été utilisée pour actualiser les flux futurs est la courbe des taux sans risque communiquée par l'EIOPA au 31/12/2022. Aucun ajustement particulier n'a été appliqué sur cette courbe. En particulier, Mutuelle Mip n'utilise pas la correction pour volatilité.

4.1 Actifs

4.1.1 Frais d'acquisition reportés

Un montant de 1 150 k€ est comptabilisé en frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux de Mutuelle Mip. Ces actifs représentent environ 0,3% du bilan social. Sous le référentiel prudentiel, les frais d'acquisition reportés sont valorisés à 0.

4.1.2 Actifs incorporels

Un montant de 56 k€ est comptabilisé en actifs incorporels dans les comptes sociaux de Mutuelle Mip. Ces actifs représentent donc 0,01% du bilan social. Ils sont valorisés à 0 sous le référentiel prudentiel.

4.1.3 Immobilisations corporelles pour usage propre

Les immobilisations corporelles pour usage propre sont évaluées dans le bilan prudentiel à leur valeur nette comptable de 9 k€.

4.1.4 Placements

L'ensemble des placements de Mutuelle Mip a été valorisé sur la base de la valeur de marché, conformément à l'article 10 du Règlement Délégué.

<i>Montants en M€</i>	VNC au 31/12/2022	VM au 31/12/2022
Immobilier détenu en direct	0,0	0,0
Participations	3,9	3,9
Obligations détenues en direct	114,7	109,1
Fonds d'investissements	218,4	203,9
Comptes sur livret	5,9	6,0
Autres placements	0,9	1,2
TOTAL	343,8	324,0

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable (VNC) des placements s'élève à 343,8 m€ et la valeur de marché (VM) à 324,0 m€, soit une moins-value latente de 19,8 m€, alors qu'au 31 décembre 2021, le portefeuille de Mutuelle Mip présentait une plus-value de 22,0 m€.

Cette situation s'explique par l'augmentation importante des taux sans risque en 2022 et la baisse des marchés financiers (notamment actions), qui ont entraîné une diminution de la performance des fonds d'investissement en 2022. Ainsi, la situation des fonds d'investissement est passée d'une plus-value latente de 12,7 m€ à une moins-value latente de 14,5 m€, tandis que les obligations sont passées d'une plus-value latente de 9,0 m€ à une moins-value latente de 5,6 m€.

4.1.5 Autres actifs

Autres actifs - COMPTES SOCIAUX		Autres actifs - NORMES PRUDENTIELLES	
<i>(en M€)</i>		<i>(en M€)</i>	
Autres actifs au 31/12/2022	valeur nette comptable	Autres actifs au 31/12/2022	valeur prudentielle
Créances nées d'opérations d'assurance	7,2	Créances nées d'opérations d'assurance	5,0
Créances nées d'opérations de réassurance	1,5	Créances nées d'opérations de réassurance	1,5
Autres créances (hors assurance)	2,9	Autres créances (hors assurance)	2,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	8,9	Trésorerie et équivalent trésorerie	8,9
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3,5	Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1,2
<i>dont charges constatées d'avance</i>	1,2	<i>dont charges constatées d'avance</i>	1,2
<i>dont intérêts acquis non échus</i>	1,5	<i>dont intérêts acquis non échus</i>	
<i>dont surcotes/décotes</i>	0,8	<i>dont surcotes/décotes</i>	
Total	24,1	Total	19,6

Les autres éléments d'actifs du bilan de Mutuelle Mip au 31 décembre 2022 sont composés principalement de créances et de comptes bancaires.

Ces actifs représentent 6,3% du total des actifs de la mutuelle au bilan social du 31 décembre 2022.

Les valeurs inscrites au bilan prudentiel sont les valeurs nettes comptables du bilan social au 31 décembre 2022, hormis pour les intérêts acquis non échus et les surcotes/décotes, qui sont intégrés à la valeur de marché des placements dans le bilan prudentiel, ainsi que pour les PANE (primes acquises non émises, ou cotisations restant à émettre), qui sont retraitées des meilleures estimations des provisions de primes en santé et prévoyance.

En résumé, la valorisation des actifs au 31 décembre 2022 selon les deux référentiels est la suivante :

Actifs - COMPTES SOCIAUX		Actifs - NORMES PRUDENTIELLES	
<i>(en M€)</i>		<i>(en M€)</i>	
Actif au 31/12/2022	valeur nette comptable	Actif au 31/12/2022	valeur prudentielle
Frais d'acquisition reportés	1,1	Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	0,1	Actifs incorporels	0,0
Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0
Placements (valeur nette comptable)	343,8	Placements (valeur de marché)	324,0
Provisions techniques cédées	11,5	Provisions techniques cédées	14,9
Créances nées d'opérations d'assurance	7,2	Créances nées d'opérations d'assurance	5,0
Créances nées d'opérations de réassurance	1,5	Créances nées d'opérations de réassurance	1,5
Autres créances (hors assurance)	2,9	Autres créances (hors assurance)	2,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	8,9	Trésorerie et équivalent trésorerie	8,9
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3,5	Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1,2
		Impôts différés	4,6
Total	380,7	Total	363,1

4.2 Provisions techniques

4.2.1 Classification des produits selon les LoB (Lines of Business)

Les provisions techniques en normes sociales de Mutuelle Mip sont constituées au 31 décembre 2022 :

- De provisions techniques santé (similaire à la non-vie) pour un montant de 89,0 m€ ;
- De provisions techniques santé (similaire à la vie) pour un montant de 0,4 m€ ;
- De provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés) pour un montant de 46,2 m€ ;
- D'autres provisions techniques (PRE) pour un montant de 1,8 m€.

Les contrats assurés par Mutuelle Mip relèvent des lignes d'activité (*Line of Business*) Solvabilité 2 suivantes :

Périmètre	Lob S2
Santé	1 - Frais de soins
Rentes assurance maladie	2 - Perte de revenus
Statutaire - Incapacité / Invalidité	2 - Perte de revenus
Statutaire - Décès	32 - Autres activités d'assurance vie
Incapacité en service	2 - Perte de revenus
Invalidité en service	33 - Rentes issues de l'assurance non-vie autre que santé
Décès "Prévoyance"	32 - Autres activités d'assurance vie
Frais d'obsèques - Individuel	30 - Assurance avec participation aux bénéfices
Frais d'obsèques - Collectif	32 - Autres activités d'assurance vie
Vie entière	30 - Assurance avec participation aux bénéfices

4.2.2 Méthode de calcul des provisions techniques

Sous le référentiel prudentiel, les provisions techniques sont évaluées de façon cohérente avec le marché et correspondent au montant d'actifs qu'un tiers exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Mutuelle Mip calcule ses provisions sous le référentiel prudentiel comme la somme de la meilleure estimation des flux futurs ("*Best Estimate*") et d'une marge pour risque.

4.2.3 Changements des hypothèses

Pour l'exercice en cours, il n'y a pas de modifications notables de la méthodologie des Best estimate.

4.2.4 Réassurance

Mutuelle Mip a souscrit plusieurs traités de réassurance, principalement en quote-part, pour couvrir les risques Frais de soins, Décès (sur les contrats Vie Entière et Statutaire), Accidents de travail et Maladie (Statutaire) et incapacité / invalidité.

Les provisions techniques cédées au bilan social représentent 8,4% des provisions techniques brutes au 31 décembre 2022.

Les provisions techniques cédées ont été valorisées dans le bilan prudentiel sur la base des meilleures estimations de chacune des branches, en tenant compte de la probabilité de défaut des réassureurs.

4.3 Autres passifs

4.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Concernant les autres provisions que les provisions techniques, la valeur dans le bilan prudentiel est celle du bilan social. Ces provisions représentent 0,5% des provisions techniques sociales totales et 0,5% des provisions prudentielles totales.

4.3.2 Impôts différés

Pour l'évaluation du bilan prudentiel au 31 décembre 2022, des impôts différés sont intégrés à l'actif et au passif du bilan prudentiel. Contrairement aux années précédentes, Mutuelle Mip apparaît cette année en position nette d'impôt différé actif, en raison de la valeur des placements au 31 décembre 2022.

L'évaluation des impôts différés a été effectuée par une analyse poste par poste, afin d'identifier les sources potentielles d'impôts différés, par rapport aux traitements retenus dans les comptes sociaux et fiscaux actuels.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 25% pour l'exercice 2022 et les suivants.

A ces taux s'ajoutent la contribution sociale de 3,3% de l'IS, le taux retenu par Mutuelle Mip pour l'année 2022 et les suivantes s'établit donc à 25,83%.

Ci-après le détail du calcul des impôts différés au 31 décembre 2022 poste par poste :

<i>(en M€)</i>						
Poste	Base Fiscale au 31.12.2022	Valorisation S2 au 31.12.2022	Ecart Vision fiscale/S2 31.12.2022	Taux d'Imposition	Impôts Différés Actif calculés	Impôts Différés Passif calculés
ID calculé sur les frais d'acquisition reportés	1,1	0,0	1,1	25,83%	0,3	0,0
ID calculé sur les actifs incorporels	0,1	0,0	0,1	25,83%	0,0	0,0
ID calculé sur les placements *	329,3	324,0	5,3	25,83%	1,4	0,0
ID calculé sur les ICNE / Surrates / Décotes	1,9	0,0	1,9	25,83%	0,5	0,0
ID calculé sur les Prov. Tech. Vie Nettes de réass	-40,2	-47,5	7,3	25,83%	1,9	0,0
ID calculé sur les Prov. Tech. Non-Vie Nettes de réass Hors PVP	-11,7	-9,2	-2,5	25,83%	0,0	-0,7
ID calculé sur les Prov. Tech. Non-Vie Nettes de réass PVP	-72,2	0,0	-72,2	25,83%	0,0	-18,6
ID calculé sur les Primes Restant à Emettre	7,2	5,0	2,2	25,83%	0,6	0,0
correction fiscale ID - PV Latente OPCVM	-14,5					
correction fiscale ID - Stock PVP	72,2	0,0	72,2	25,83%	0,0	18,6
Différence temporaire sur C35	0,0	0,0	0,0	25,83%	0,0	0,0
	273,4	272,4	15,4	0,00%	4,6	-0,7

* Les moins-values latentes présentées plus bas sont intégrées à la base fiscale.

Des impôts différés nets actif de 4,0 m€ sont comptabilisés dans le bilan prudentiel. Ce niveau est jugé acceptable au regard des objectifs de bénéfices dans le futur.

4.3.3 Autres passifs

Les autres postes de passif représentent 5,0% du bilan social pour un montant de 19,2 m€. Ils sont principalement constitués par les éléments suivants :

- Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution ;
- Dettes envers l'Etat, organismes sociaux, collectivités publiques et créiteurs divers.

4.4 Méthodes de valorisation alternatives

En application du principe de proportionnalité, certaines méthodes simplifiées ont été utilisées dans le cadre de cet exercice, notamment sur les périmètres rentes assurance maladie, incapacité en service, invalidité et décès « prévoyance », qui représentent ensemble environ 1.8 % des provisions sociales nettes et pour lesquelles les provisions ont été reprises des comptes sociaux.

4.5 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à signaler.

5 GESTION DU CAPITAL

5.1 Fonds propres

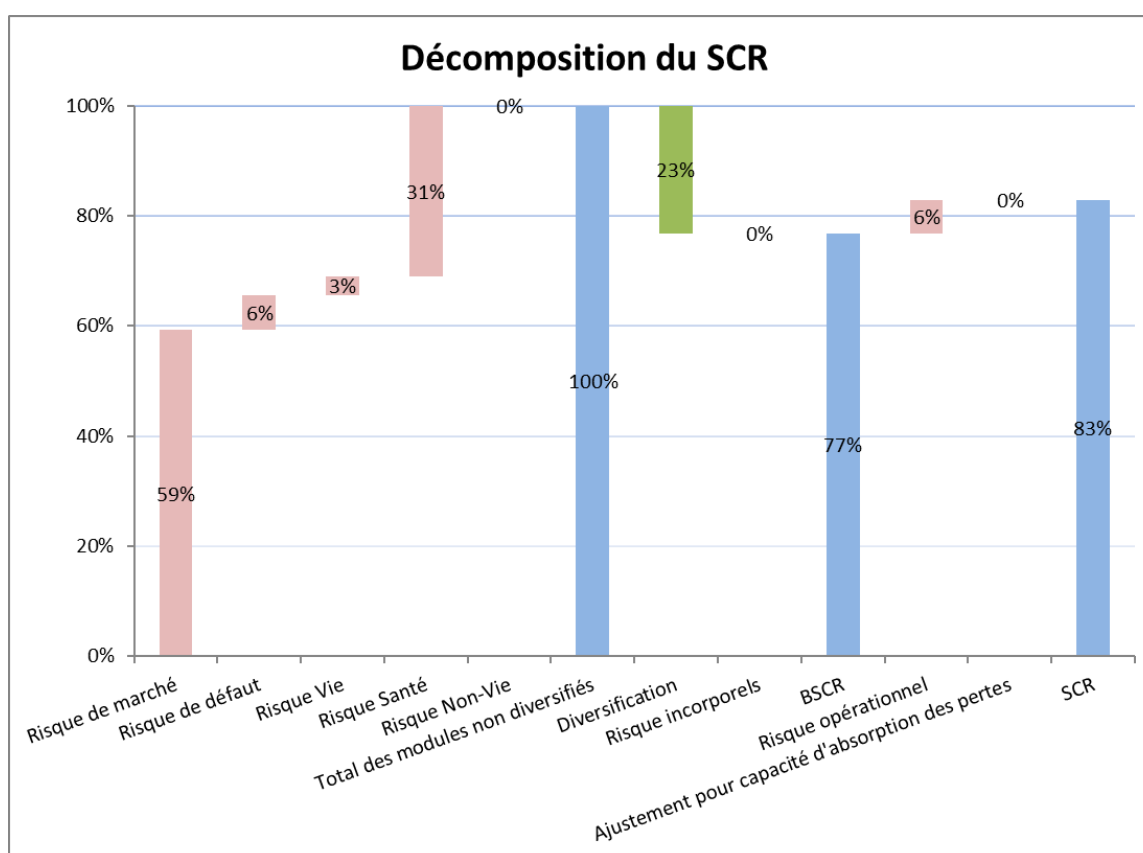
L'objectif de Mip est de gérer les fonds propres dans une perspective de maintien d'indépendance de la mutuelle souhaité par l'Assemblée Générale. La gestion des fonds propres vise à s'assurer que la mutuelle puisse exercer et développer son activité de façon durable tout en conservant son indépendance.

Les fonds propres économiques correspondent à la somme de l'ensemble des actifs inscrits au bilan prudentiel S2 diminué des passifs de la Mutuelle Mip. Aucun autre élément éligible n'a été considéré dans la couverture des SCR et MCR.

L'ensemble des éléments de la NAV (266,4 m€) sont des fonds propres de tiers 1.

5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de Mutuelle Mip au 31/12/2022 s'élève à 49,7 m€, et se décompose de la manière suivante :



5.2.1 SCR de souscription vie

Les risques mortalité, dépenses en vie et catastrophe en vie ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35.

Le portefeuille choqué est constitué de la Vie Entière et des Frais d'Obsèques, qui représentent 99% des meilleures estimations brutes sur les lignes d'activité vie. Le portefeuille Invalidité est quant à lui choqué au titre du risque de souscription en santé SLT, et en application du principe de proportionnalité aucun choc n'est appliqué aux autres engagements vie², qui représentent

² Les autres engagements vie correspondent aux garanties décès sur les produits APIVIA (réassuré à 100%), Hélicium et Prévoyance Mip.

0,5% des meilleures estimations brutes et 0,3% des meilleures estimations nettes sur les lignes d'activité vie.

Le SCR de mortalité en Vie a été calculé conformément à l'article 137 du Règlement Délégué pour les garanties frais d'obsèques et vie entière.

Le SCR de dépenses en vie a été calculé conformément à l'article 140 du Règlement Délégué et couvre les activités frais d'obsèques et Vie Entière.

Le SCR de catastrophe en Vie a été calculé conformément à l'article 143 du Règlement Délégué pour les garanties frais d'obsèques et Vie Entière.

Au global, le SCR de souscription vie s'élève à **2,0 m€** au 31/12/2022.

5.2.2 SCR de souscription santé

Les risques de souscription en santé SLT, de primes et de réserve, de cessation et de catastrophe en santé ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35.

Le portefeuille choqué au titre du SCR de souscription en santé non-SLT est constitué des portefeuilles santé, statutaire et incapacité en cours. Le portefeuille Invalidité Prévoyance Mip est quant à lui choqué au titre du risque de souscription en santé SLT.

5.2.2.1 SCR de souscription santé non-SLT

Le SCR de primes et de réserves a été calculé conformément aux articles 146 à 148 du Règlement Délégué pour les portefeuilles santé et statutaire : 2 mois de primes ont été intégrés au titre de l'année N+2 et les évolutions de primes projetées pour les années N+1 et N+2 sont issues du plan d'activité de la Mip. Le **SCR de primes et réserves** ainsi calculé s'élève à **17,6 m€** au 31/12/2022.

Le SCR de cessation a été calculé conformément à l'article 150 du Règlement Délégué pour les portefeuilles santé et statutaire. Le **SCR de cessation** ainsi calculé s'élève à **0,3 m€** au 31/12/2022.

5.2.2.2 SCR de souscription santé SLT

Les risques de longévité, dépenses en santé et révision ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35. Le portefeuille choqué est constitué essentiellement du portefeuille Invalidité.

Le SCR de longévité en santé a été calculé en application de l'article 153 du Règlement Délégué et se révèle ne pas être matériel.

Le SCR de dépenses en santé a été calculé conformément à l'article 157 du Règlement Délégué et se révèle ne pas être matériel.

Le SCR de révision en santé a été calculé conformément à l'article 158 du Règlement et se révèle ne pas être matériel.

5.2.2.3 SCR de catastrophe santé

Les risques d'accident de masse, de concentration d'accident et de pandémie ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35. Le périmètre choqué comprend les portefeuilles santé et prévoyance et les données d'effectifs utilisées sont les dernières informations disponibles à la date d'évaluation, à savoir des données par produit à fin décembre 2022 implémentées dans le plan d'activité de la Mip.

Le SCR de catastrophe santé a été calculé conformément aux articles 161 à 163 du Règlement Délégué, à partir des effectifs santé et prévoyance au 31/12/2022.

Le **SCR de catastrophe santé** ainsi calculé s'élève à **3,0 m€** au 31/12/2022.

Au global, le **SCR de souscription santé** s'élève à **18,6 m€** au 31/12/2022.

5.2.3 SCR de marché

Les risques taux, actions, immobilier, spread, change et concentration ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35, en application des articles 164 à 188.

A fin 2022, les informations transmises par les gestionnaires financiers permettent une analyse des risques de marché en transparence.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Courbe des taux : courbe des taux communiquée par l'EIOPA au 31/12/2022, sans correction pour la volatilité (« *volatility adjustment* »).
- Choc de taux : les chocs sur les actifs au titre du risque de taux sont réalisés à partir d'une projection des flux financiers pour les obligations. Pour les fonds obligataires, une approche par sensibilité est retenue.
- Choc sur les actions :
- Actions de type 1 (hors participations stratégiques) : 35,98% (39% -3,02% au titre du « *Dampener* ») ;
- Actions de type 2 (hors participations stratégiques) : 45,98% (49% -3,02% au titre du « *Dampener* ») ;
 - Participations stratégiques : 22%. Au 31/12/2022, 2 titres, Participation IPCI et Titre de Participation GIE NATION, ont été catégorisées comme des participations stratégiques conformément à l'article 171 du Règlement Délégué, de par leur nature et la faible volatilité sur leur valeur de marché anticipée pour les 12 mois à venir.
- Les obligations convertibles sont considérées sensibles aux risques de taux et de spread uniquement.
- Notations des titres lorsque celle-ci n'est pas renseignée : Non noté (« NR »).
- Actions dans des sociétés immobilières et assimilées (code CIC 32) : celles-ci sont choqués au titre du risque actions, conformément à l'orientation 3 de la notice Solvabilité II sur le calcul du SCR en formule standard publiée par l'ACPR en décembre 2015.
- Titres monétaires, fonds monétaires, dépôts et trésorerie, prêts et prêts hypothécaires (codes CIC 23, 24, 43, 7 et 8) : choqués uniquement au titre du risque de change dans le SCR de marché et intégrés au calcul du SCR de défaut de contrepartie (cf. ci-après).

Le **SCR de marché** s'élève à **35,5 m€** au 31/12/2022.

5.2.4 SCR de contrepartie

Le SCR de contrepartie a été calculé conformément au Règlement Délégué n°2015/35, en application des articles 189 à 202.

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques ont été classées en expositions de type 1 et le risque de défaut a été évalué en prenant en compte : la valorisation « *Best Estimate* » des créances de réassurance, les notations des différents réassureurs, les nantissements et l'effet d'atténuation du risque des contrats de réassurance.

Ont également été classés en expositions de type 1 :

- les avoirs en banque, CCP et caisse, avec des notations en fonction des banques concernées ;
- les comptes sur livret, avec des notations en fonction des banques concernées ;
- les titres monétaires, les fonds monétaires et les autres placements non pris en compte dans le risque de marché (dépôts et trésorerie).

Les autres créances ont été classées en exposition de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de 3 mois. Un choc de 15% de la valeur nette comptable a ainsi été appliqué. Les créances prises en comptes sont :

- Les autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution ;

- Les créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution ;
- Autres créances : personnel, état, organismes sociaux, collectivités publiques, débiteurs divers.

Les charges constatées d'avance, comptabilisées dans les autres comptes de régularisation, ont également été classées en exposition de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de 3 mois.

Les cotisations restant à émettre n'ont quant à elles pas été prises en compte au titre du risque de contrepartie, car celles-ci sont prises en compte dans les meilleures estimations de primes.

Le **SCR de contrepartie** s'élève à **3,8 m€** au 31/12/2022.

5.2.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Cette année, le bilan prudentiel présente une situation d'impôt différé actif nette. Aussi, aucune absorption des pertes par les impôts différés n'est réalisée.

5.2.6 SCR et MCR

Le **SCR total** de Mutuelle Mip, déduction faite de l'effet de diversification, s'élève ainsi à **49,7 m€** (contre 55,4 m€ à fin 2021 et 49,6 m€ à fin 2020). Compte tenu des fonds propres prudentiels égaux à 270,4 m€, le taux de couverture du SCR s'établit à 544% (contre 560% à fin 2021 et 602% à fin 2020).

La diminution du SCR total est principalement due à la baisse importante du risque de marché, qui s'explique notamment par la baisse du risque actions, sous les effets cumulés de :

- La baisse du choc actions : -3,02% sur le *Dampener* en 2022 ;
- La baisse de la valeur de marché du volume d'actions dans le portefeuille de placements de la mutuelle.

La diminution du ratio de couverture s'explique principalement par la baisse des fonds propres due à l'augmentation des taux sans risque et à la baisse des marchés financiers, qui ont entraîné une diminution de la performance des fonds d'investissement en 2022.

Le **MCR** s'élève quant à lui à 12,4 m€ (contre 13,8 m€ à fin 2021 et 12,4 m€ à fin 2020). Le taux de couverture du MCR s'établit à 2 146% (contre 2 240% fin 2021 et 2 401% à fin 2020).

5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondés sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La Mip ne commercialisant pas de produits répondant aux critères d'utilisation du risque sur actions fondés sur la durée, elle n'est pas concernée par ce paragraphe.

5.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'estimation des capitaux de solvabilité requis de la Mip est effectuée sur la base de la formule standard proposée par la directive européenne. A ce jour, il n'est pas envisagé le développement d'un modèle interne partiel ou total. Par conséquent, ce paragraphe n'est pas applicable à la Mip.

5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

A fin 2022, les exigences de capitaux requis (SCR et MCR) sont largement couvertes par les fonds propres économiques de la Mip. Par conséquent, ce paragraphe n'est pas applicable à cet exercice.

Par ailleurs, le suivi de la solvabilité dans le référentiel Solvabilité 2 fait partie des travaux réguliers du Conseil d'administration, qui s'assure ainsi du respect permanent de ces exigences.

5.6 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à signaler.

ANNEXES

Annexe 1 : 48

Annexe 1 : Tableau des administrateurs Mip pour l'exercice 2022

Tableau des mandats mutualistes de chaque administrateur Mip au cours de l'exercice 2022.

Administrateurs	Date de naissance	Cumul des mandats mutualistes	Mutuelle Mip	AG.Mut	Association Sommitale AG2R	Unions territoriales
Aillet Annie	21/02/1954	1	1			
An Narany	26/04/1956	1	1			
Benchechroun Nagib	21/11/1952	2	1	1		
Brulin Dominique	20/08/1951	1	1			
Bruneau Josette	23/07/1959	1	1			
Carré Sophie	15/07/1962	1	1			
Couenne Nicolas	30/10/1961	1	1			
Dascotte Philippe	09/01/1957	1	1			
Decalf Laurent	08/01/1964	1	1			
Delamare Alain	19/09/1952	1	1			
Diehl Fabrice	21/04/1967	1	1			
Filho Edouard	19/01/1957	1	1			
Hillier Marie-Claire	29/05/1959	1	1			
Jolly Jean-Claude	20/02/1952	2	1			1
Lacassy Pauline	11/04/1985	1	1			
Lepileur Jean-Paul	13/02/1956	1	1			
Renouard Georges	09/03/1950	3	1	1	1	
Ribeiro Nathalie	18/06/1974	1	1			
Robinet Olivier	21/04/1952	1	1			
Varlet Albert	20/08/1958	1	1			
Cumul		24	20	2	1	1